

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. ANTOINE MORISSETTE, président**  
                                  **Mme MIREILLE PAUL, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE  
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 15 février 2023 à 13 h 30  
Salles Memphré et Du Parc  
Hôtel Congrès Chéribourg  
2603, chemin du Parc Orford,  
Orford (Québec)

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 15 FÉVRIER 2023

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Mme CARMEN ARCHAMBAULT (par écrit par Internet)..... 5

QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 12

M. MICHEL BRASSARD..... 17

M. BENOÎT BAZOGE..... 31

M. RICHARD BOUSQUET ..... 39

Mme GENEVIÈVE GOULET (par visioconférence)..... 43

M. RICHARD RÉGIMBALD ..... 51

M. DANIEL SIMARD ..... 55

PAUSE

REPRISE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT ..... 59

M. MICHEL BERGERON..... 70

Mme MONIQUE MARTIN..... 82

Mme MARIE POTVIN (par visioconférence) ..... 89

Mme MARCELLE PIQUETTE ..... 93

Mme LOUISE PARADIS ..... 97

M. DANIEL ST-AMAND..... 100

Mme DANIELLE TROTTIER (par téléphone) ..... 103

MOT DE LA FIN ..... 108

### SÉANCE AJOURNÉE AU 15 FÉVRIER 2023 À 19 H

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 15 FÉVRIER 2023**

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour! Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*.

10 Je tiens d'abord à remercier le ministère responsable pour l'organisation de la visite de terrains publics qui a été faite ce matin à la demande de la commission.

15 Dans un premier temps, je souhaite aussi vérifier si le ministère responsable du projet a déposé des nouveaux documents ou des réponses à des questions qui étaient prises en délibéré à la suite de la séance d'hier soir. Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

20 Non, on n'a pas déposé encore de documents à la suite de la séance d'hier soir.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Merci beaucoup. Du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents qui ont été déposés ou des questions prises en délibéré auxquelles vous auriez réponse cet après-midi?

**M. OLIVIER PFISTER :**

30 Oui, Monsieur le Président. Par rapport à la mise en réserve de territoire, effectivement, j'ai des réponses. La mise en réserve de territoire peut se faire en vertu des articles 12.3 à 12.6 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Et par le biais de cette mise en réserve, on peut principalement encadrer l'exploitation commerciale des ressources naturelles, notamment forestières, minières, gazières, pétrolières. On peut également encadrer les infrastructures liées à ces activités-là et, également, l'aménagement de nouveaux chemins et sentiers, mais on ne peut pas encadrer la circulation de véhicules tout-terrain.

35 Si vous le désirez, je pourrai déposer une copie des articles 12.3 à 12.6 de la LCPN à la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Si vous le désirez, ce serait apprécié, merci. Est-ce qu'il y avait autres documents ou autres questions?

**M. OLIVIER PFISTER :**

45 Non, c'était la seule question.

**LE PRÉSIDENT :**

50 Parfait, merci beaucoup. Je vais me tourner aussi du côté de la SÉPAQ. Est-ce que vous aviez des questions en délibéré, des documents à déposer depuis la séance d'hier?

**M. ANDRÉ DESPATIE :**

55 Non, Monsieur le Président, on n'avait rien à ce jour.

**LE PRÉSIDENT :**

60 Parfait, merci beaucoup. Au niveau des municipalités, est-ce que vous aviez des questions en délibéré, des documents à déposer? Manifestez-vous, je vous écoute.

**M. BERNARD LAMBERT :**

65 Non, nous n'avons rien de notre côté pour la municipalité d'Orford.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Donc, à distance, je crois que nous avons la municipalité de Melbourne?

**Mme EVELYNE TREMBLAY :**

70

Je n'ai rien à déposer de mon côté non plus.

**LE PRÉSIDENT :**

75

Parfait, merci beaucoup. Et du côté de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton?

**Mme LYSANDRE BÉLANGER :**

80

Oui, on avait un suivi par rapport à la question du raccordement au réseau d'égouts des bâtiments au niveau du lac Montjoie, puis la municipalité maintient sa position et prévoit rendre possible le raccordement de ces bâtiments au réseau existant.

**LE PRÉSIDENT :**

85

Je vous remercie beaucoup pour cette réponse.

Donc, cet après-midi nous allons accueillir des questions. À la fin du discours d'ouverture, j'ouvrirai le registre et vous pourrez vous y inscrire. Pour les personnes en salle, vous pouvez vous inscrire au registre à l'accueil à l'arrière de la salle à la table présente où des personnes pourront vous inscrire.

90

Pour les personnes à distance, vous pouvez vous inscrire au registre de deux façons :

- En ligne, grâce au formulaire disponible dans l'onglet réservé au dossier;
- Par téléphone, au 1-800-463-4732, poste 6.

95

Compte tenu du temps disponible à la commission, un nombre limité d'intervenants seront appelés à l'avant et, si nécessaire, nous poursuivrons les séances ultérieurement pour accueillir de nouvelles questions.

100

Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

Je demande aux participants d'éviter les préambules.

Deux questions par intervention sont permises seulement, et ce, sans sous-question.

105 Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions si le temps le permet.

Toutes les questions et réponses doivent m'être adressées directement.

110 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés.

115 Je souligne également que le BAPE tient à respecter les engagements de sa *Déclaration de service aux citoyens* et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Le BAPE souhaite connaître les meilleurs moyens pour vous tenir informés et pour faciliter votre participation, alors n'hésitez pas à nous partager vos commentaires.

120 Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire. Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook En Direct et sur notre site Web dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

125 Je tiens à rappeler que lors des séances publiques, il y a deux façons de participer, soit par visioconférence en s'inscrivant en ligne ou soit en s'inscrivant à l'arrière de la salle.

130 Lors de la période du 1<sup>er</sup> au 9 février dernier, des questions en ligne ont été reçues par la commission. Ces questions peuvent être intégrées au questionnement de la commission, synthétisées, fusionnées et auxquelles vous trouverez réponse. Cette période se terminait le 9 février dernier.

135 Maintenant, j'invite toutes les personnes à s'inscrire au registre et nous allons également reporter le registre d'hier, donc quelques personnes seront disponibles pour venir poser des questions.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

**LE PRÉSIDENT :**

140

Donc, nous avons reçu en ligne une question de madame Carmen Archambault, qui demandait des précisions quant aux parcelles d'exclusion qu'on retrouve à la carte 2, la carte de localisation dans le document d'information, plus spécifiquement sur des précisions quant à la localisation exacte des parcelles 3 et 4.

145

Est-ce possible d'avoir des précisions, des cartes plus précises de l'ensemble des parcelles d'exclusion, allant des parcelles 1 à 6, là, la demande qui nous avait été faite ou la question qui avait été transmise à la commission concernait les parcelles 3 et 4, mais est-ce possible d'avoir donc des précisions pour les autres parcelles également?

150

Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

155

Oui, merci, Monsieur le Président. Oui, nous avons des cartes plus précises, permettez-nous juste de les cibler puis on va pouvoir vous les projeter.

**LE PRÉSIDENT :**

160

Certainement. Ces cartes seront déposées également à la commission, je tiens à le rappeler. Donc, si vous pouvez les présenter, peut-être en faire un bref commentaire pour être en mesure de localiser les endroits dont il est question.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

165

Parfait. Je vais passer la parole à mon collègue Alain Thibault qui va présenter ces détails-là.

**LE PRÉSIDENT :**

170

Parfait, merci beaucoup.

**M. ALAIN THIBAUT :**

175 Donc, à l'écran présentement – je vais juste changer l'étendue – c'est la proposition de retrait  
numéro 3 – c'est bien les numéros 3 et 4 qui ont été demandés? C'est celle qui se trouve sur la  
rivière aux Cerises, une petite parcelle de 46 mètres carrés qui sert de prise d'eau, je crois, pour la  
municipalité d'Orford. Et maintenant, la parcelle numéro 4, c'est à l'intersection de la route 141 et  
du chemin de la Montagne. La photo aérienne n'est pas à jour, cet hôtel n'existe plus, il a brûlé,  
mais c'est là où il se trouvait, c'est le triangle que vous voyez en rouge.

180 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc là, on voit à l'écran présentement la parcelle 4?

**M. ALAIN THIBAUT :**

185 Oui, exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

190 Est-ce que vous pouvez faire le même exercice pour les autres parcelles qui ont été retirées?

**M. ALAIN THIBAUT :**

195 Oui, je peux faire l'exercice pour toutes.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

200 **M. ALAIN THIBAUT :**

La parcelle numéro 1, c'est une parcelle qui est située sur le chemin Fortin, donc au nord du  
parc actuel. Comme vous le voyez, c'est une parcelle, en fait, qui couvre le chemin qui était

205 aménagé avant même le parc; c'est donc une erreur que l'on cherche à corriger en retirant cette parcelle-ci.

210 La parcelle numéro 2 est située sur le même chemin Fortin un peu plus loin et c'est... bon, c'est un croquis. Le polygone qui est en forme de trapèze ici, c'est un lot existant, c'est une virée qui est aménagée à l'intérieur des limites du parc national, habituellement, qui existe déjà, et que la municipalité du canton d'Orford ou d'Orford nous demande d'agrandir et d'exclure du parc pour qu'ils puissent aménager une virée sécuritaire. Et on a regardé avec la municipalité s'il y avait des options hors parc et il n'en existait pas.

215 **LE PRÉSIDENT :**

Puis d'ailleurs, justement puisqu'on a la carte à l'écran, est-ce que le territoire qui a été exclu est suffisant pour effectuer une virée sécuritaire qui répondrait aux normes pour de tels types d'aménagement ou vous prévoyez avoir besoin d'espace supplémentaire?

220 **M. ALAIN THIBAUT :**

En fait, si on prend toute la parcelle qui est soulignée en rouge, le total, c'est ce que la municipalité nous a demandé pour aménager une virée aux normes.

225 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, rappelez-moi, c'est dans la municipalité du canton d'Orford?

230 **M. ALAIN THIBAUT :**

Oui.

235 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vais juste aller voir du côté de la municipalité d'Orford. Monsieur Lambert, est-ce que vous confirmez que cet espace-là sera suffisant pour aménager une virée?

**M. BERNARD LAMBERT :**

240 Oui, je le confirme. Écoutez, pour plus de précisions, là, la municipalité avait même fait la conception du rond de virée qui était minimalement acceptable, d'où la raison d'accroître un peu la superficie actuelle. Mais malgré tout, ça ne rend pas un rond de virée conforme à la réglementation.

245 Donc, pour la distinction, là, on est allé chercher le maximum, mais le Ministère a voulu concéder le minimum. Non, plutôt le contraire : on est allé chercher le minimum de ce qu'on avait de besoin, puis le maximum de ce que pouvait contribuer le Ministère. Donc, c'est une virée qui va être améliorée, mais qui ne sera pas, malgré tout, conforme au règlement actuel.

**LE PRÉSIDENT :**

250 Puis si on se projette dans le temps, cette virée-là pourrait répondre aux besoins, sans qu'on ait besoin, dans le futur, d'empiéter.

**M. ALAIN THIBAUT :**

255 Oui, elle a été conçue pour des véhicules lourds, donc ça va répondre aux besoins ultérieurs.

**LE PRÉSIDENT :**

260 Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Lambert. Je vous redonne la parole, Monsieur Pelletier, à votre équipe pour poursuivre.

**M. ALAIN THIBAUT :**

265 Bien, je vais poursuivre avec la parcelle numéro 5 qui est située en bordure de la route 141. C'est un lot qui est déjà cadastré, qui est utilisé déjà par la municipalité d'Orford pour prise d'eau et réservoir. Donc, c'est une structure d'aqueduc. Pour ceux qui ont assisté hier et qui ont vu la présentation, c'est la photo qu'on voyait, la grande structure bétonnée avec la génératrice, là. C'est un équipement qui est déjà occupé par la municipalité d'Orford.

270

275 Et la dernière est située au nord-ouest de la limite du parc actuel et, bon, c'est une situation un peu complexe, là, parce qu'au niveau municipal, c'est traversé dans la municipalité d'Orford. C'est un chemin, le chemin du Parc, la rue du Parc, je vais le montrer avec le curseur : vous avez la rue du Parc, ici, c'est une rue qui a été autorisée d'être aménagée en 1959 par le surintendant du parc du Mont-Orford à l'époque, dans le seul but de desservir des résidences qui, elles, sont situées sur le territoire municipal d'Eastman. Alors, c'est une situation irrégulière, dans un parc national, qui date d'une autre époque et qu'on souhaite régulariser.

280 La municipalité d'Eastman, enfin l'ancienne administration de la municipalité d'Eastman demandait à retirer tout ce qui se trouve à l'ouest de la rue du Parc et nous, on préfère conserver la petite parcelle en vert ici, là, qui est un boisé qui a une belle valeur puis qui a une superficie suffisante pour qu'on souhaite le conserver à l'intérieur des limites du parc, et donc, on a proposé plutôt de sortir l'emprise du chemin et le reste de la bande de terrain à l'ouest du chemin qui est, elle, séparée par plusieurs entrées privées pour desservir les résidences, et la municipalité d'Eastman a acquiescé à cette proposition-là.

**LE PRÉSIDENT :**

290 Parfait, c'est très clair. Puis justement, encore une fois, puisque la carte est à l'écran, j'aurais quelques questions à vous poser par rapport à cet endroit-là.

Est-ce que, bon, je comprends que les voies d'accès vers les résidences, ce sont des servitudes qui sont là ou les gens sont propriétaires de la portion du terrain? Comment ça fonctionne pour les propriétaires à cet endroit-là?

295

**M. ALAIN THIBAUT :**

300 En fait, à l'heure actuelle, les gens ne sont pas propriétaires de ces parcelles-là parce que c'est à l'intérieur de la limite du parc national, donc c'est des terres publiques. Et à ma connaissance, il n'y a pas de servitudes qui définissent une emprise exacte, une assiette précise pour ces chemins-là, mais peut-être... en fait, je ne serais pas capable de répondre à cette question-là sur la servitude.

305 **LE PRÉSIDENT :**

Puis ça représente un seul et même lot, le polygone rouge de forme irrégulière qu'on voit, qui est exclu du parc maintenant, est-ce que ce terrain-là pourrait être potentiellement vendu? Est-ce qu'il pourrait être aménagé? Qu'est-ce qu'on peut faire, finalement, avec ce terrain-là? Qu'est-ce qu'on pourrait faire?

310 **M. ALAIN THIBAULT :**

En fait, à l'heure actuelle, c'est un lot qui est beaucoup plus vaste que ça. Il n'y a pas de morcellement cadastral qui a été réalisé encore; on parle d'une proposition de retrait. Si jamais on va de l'avant avec cette idée-là, ce qui est proposé c'est de céder – en fait, ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui peut le faire, là –, c'est de transférer l'autorité... en fait, dans l'ordre : morceler le terrain, transférer l'autorité à un des deux ministères qui est, lui, habileté à céder des terrains qu'on considère excédentaires pour fins de parc, soit le ministère des Ressources naturelles et Forêts ou le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

L'idée serait de céder, pour fins d'utilité publique, le chemin, la rue du Parc et la superficie nécessaire pour aménager une clé de virage à l'extrémité. Et pour le reste, entre le chemin et la limite du parc actuel, à ce moment-là les ministères que j'ai nommés, les deux autres ministères pourraient les offrir aux voisins à leur valeur marchande.

325 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'advient-il si les voisins n'en veulent pas?

330

**M. ALAIN THIBAULT :**

Ils ne sont pas obligés de les acheter. À ce moment-là, je crois qu'ils peuvent être offerts à un autre propriétaire voisin qui lui aurait acheté la parcelle, là. Mais là, ça, ces questions-là, je ne serais pas... je ne suis pas sûr de moi pour répondre à ça. Peut-être que je me tournerais plus vers ma collègue Isabelle.

335

**LE PRÉSIDENT :**

340

Parfait, on va aller vers madame Cauchon, je crois.

**Mme ISABELLE CAUCHON :**

345

Pour apporter des précisions, c'est sûr que le ministère des Transports ou le ministère des Ressources naturelles et Forêts – MRNF, excusez – eux, c'est sûr qu'ils disposent des terrains qu'on leur a transféré l'autorité selon leurs lois et règlements, et là, je ne connais pas en détail ces deux lois-là et règlements, mais le ministère des Transports, notamment, doit respecter le *Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et organismes publics*, et dans ce règlement-là, il y a toute une hiérarchie à respecter, à qui offrir les terrains, le cas échéant. Puis le MRNF, lui, c'est la *Loi sur les terres du domaine de l'État*, donc, et leurs règlements internes aussi, là.

350

Donc, je ne pourrais pas aller plus loin là-dessus.

355

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup pour vos précisions. Je vais en profiter pour fermer le registre, on va être complet pour cet après-midi. Je vous remercie beaucoup, on a quelqu'un en salle qui est prêt à intervenir, donc je vais appeler Isabelle Tétreault, s'il vous plaît. Excusez-moi pour le petit délai, il devrait y avoir quelqu'un d'autre. Je vais appeler Sylvie Dupras. Je vais vous demander quelques secondes encore, et j'espère que cette fois-ci sera la bonne. Michel Comeau?

360

Bon, je vais laisser la parole à ma collègue Mireille Paul pendant qu'on règle nos petits détails techniques, là. Je suis vraiment désolé.

365

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, bien, Monsieur Pelletier, j'aimerais revenir sur le cas du lac La Rouche. Hier, en début de soirée, on a entamé la séance sur cette question, j'aimerais un peu revenir sur cet aspect-là. On en a quelques-unes, mais on va y aller dans l'ordre.

370

375

Est-ce qu'à votre connaissance, ailleurs dans le réseau des parcs québécois, il y a une situation qui se compare au lac La Rouche, c'est-à-dire une propriété privée enclavée à l'intérieur d'un parc national?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

380

C'est une bonne question. J'ai envie de me retourner vers mon collègue Alain Thibault, qui est l'expert au Ministère.

**M. ALAIN THIBAUT :**

385

Bien, en fait, je vais répondre par une petite nuance, là. Le lac La Rouche n'est pas enclavé, là, je veux dire, il y a un accès qui donne sur la route 222, je veux dire, il n'est pas enclavé par définition, mais...

**LA COMMISSAIRE :**

390

Mais c'est-à-dire il est enclavé dans le parc. Il est entouré du parc.

**M. ALAIN THIBAUT :**

395

Je ne connais... bon, on m'invite à projeter la carte, mais dans tous les cas, la réponse, c'est non, je ne connais pas d'autres situations semblables. Le partage de carte ne fonctionne pas, mais de toute façon, la réponse, c'est : vite comme ça, je n'ai pas d'autres exemples semblables qui me viennent à l'esprit, là.

**LA COMMISSAIRE :**

400

405

O.K., alors peut-être juste pour votre information, de notre côté, on a un petit peu creusé la question, et au parc du Mont-Saint-Bruno, il existe des terrains privés qui sont à l'intérieur du parc, en bordure du lac Seigneurial, qui est le plus grand lac qu'on retrouve dans le parc du Mont-Saint-Bruno, et ce qu'on aurait aimé savoir, c'est, comme le parc du Mont-Saint-Bruno, comme le parc du Mont-Orford, bénéficie d'un très fort achalandage, et c'est un parc qui a un certain âge aussi, donc est-ce que vous êtes capable de nous apporter des informations sur les enseignements qu'on a pu

tirer au fil du temps de cette cohabitation-là, entre les usagers du parc, entre l'exploitant et entre les propriétaires privés?

410 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, je ne sais pas, je vous demanderais peut-être de préciser la question sur la cohabitation? Qu'est-ce que vous voulez avoir comme précisions? Puis ça va m'aider peut-être à diriger la question parce qu'actuellement, on a fait la nuance hier entre le rôle du Ministère et le rôle de l'exploitant?

415

**LA COMMISSAIRE :**

Hum, hum.

420

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

C'est peut-être une question que je dirigerais vers l'exploitant, Madame.

425

**LA COMMISSAIRE :**

Avec ce que vous nous avez dit hier, c'est probablement une question qui va du côté de l'exploitant parce que l'exploitant, qui a un plan de conservation, un guide du visiteur, mentionne cette situation-là et, j'imagine, doit gérer l'achalandage pour respecter les droits et devoirs de chacun qui fréquente le parc.

430

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. Je vais diriger la question vers monsieur Despatie qui est du côté des personnes-ressources, mais avant de lui adresser la parole, ce que je peux vous dire, c'est d'un point de vue gestion territoriale, on l'a abordé un petit peu hier, il y a plusieurs situations, là. Ce n'est pas spécifique au Mont-Saint-Bruno, puis je ne pense même pas que ça concerne directement les résidences auxquelles vous faites allusion, mais il y a des situations d'empiètement dans les parcs nationaux, donc des voisins qui empiètent sur le territoire des parcs nationaux.

440

Donc, c'est des cas qu'on gère au cas par cas à travers tout le réseau. Donc ça, c'est le travail que nous on fait avec nos voisins, je vous dirais ça comme ça. Après ça, l'autre partie, je pense que ça relève davantage de l'exploitant, puis là, je passerais la parole à monsieur Despatie.

445 **M. ANDRÉ DESPATIE :**

450 Merci, Madame la Commissaire. Effectivement, Mont-Saint-Bruno, vous avez plusieurs résidences, au nombre de peut-être neuf résidences privées. Les propriétaires privés – pour lesquelles ces gens paient des taxes municipales à la Ville de Saint-Bruno, et pour lesquelles les règlements municipaux s'appliquent, dans leur cas, au niveau de la bande riveraine, et ainsi de suite.

455 Donc, le rôle du parc national auprès de ces propriétaires-là, c'est un rôle de meilleures pratiques à partager sur des éléments qui peuvent contribuer justement à préserver la qualité de l'eau du lac Seigneurial, puis c'est une préoccupation des propriétaires qui a été manifestée à chaque année, et pour laquelle le parc est impliqué directement dans les outils de mesure pour documenter la qualité de l'eau à chaque année et partager les résultats en toute transparence avec les propriétaires.

460 C'est l'engagement que la direction du parc national et la SÉPAQ ont pris auprès des propriétaires.

**LA COMMISSAIRE :**

465 Merci beaucoup. Maintenant, toujours dans le cas du lac La Roche, est-ce que – son statut qu'est-ce que c'est? Est-ce que le lac comme tel est considéré comme un lac privé ou le lac, étant inaccessible parce que toutes les berges appartiennent à un seul et même propriétaire, devient, par définition, inaccessible, et on lui donne le statut de plan d'eau privé? Qu'est-ce que c'est, la nuance qui a besoin d'être apportée ici?

470

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Votre question fait allusion un petit peu à des notions légales. Je ne suis pas avocat, bien entendu. L'accès au plan d'eau est une juridiction qui relève de la *Loi constitutionnelle de 1876*, qui

475 relève du gouvernement fédéral. Donc ce que nous on sait, c'est que pour avoir accès à un plan  
d'eau, c'est un droit qui existe d'office. Donc, tous les gens ont le droit d'avoir accès au plan d'eau.  
Maintenant, c'est sûr que quand il y a un propriétaire ou des propriétaires qui sont propriétaires des  
terrains qui rivent ce plan d'eau là, ça rend plus difficile, son accès.

480 Je vous dirais que cette partie-là m'échappe au niveau de la réglementation. Qu'est-ce qui  
pourrait empêcher quelqu'un de passer sur une propriété privée pour se rendre à un lac? Je n'ai  
pas suffisamment de connaissance là-dessus, mais pour l'accès à l'eau, par contre, ce que je peux  
vous dire, c'est que nous, on sait très bien que pour les plans d'eau qui vont être intégrés au parc,  
on n'a pas le pouvoir de limiter cet accès-là.

485 Je ne sais pas si ça répond à votre question?

**LA COMMISSAIRE :**

490 Bien, ça donne une partie de la réponse. Maintenant, je me tournerais vers monsieur Pfister,  
s'il vous plaît, pour voir un petit peu qu'est-ce que le ministère de l'Environnement a comme  
information à nous apporter sur cette question-là qui est effectivement un peu délicate et qu'on a  
un peu de difficulté à partager.

495 **M. OLIVIER PFISTER :**

Oui, Madame la Commissaire. On vient de justement consulter la carte. Semble-t-il que le lac  
La Rouche a un numéro de lot du cadastre rénové du Québec, le numéro 2 675 303, ce qui  
semblerait indiquer qu'effectivement, ce lot-là est considéré comme de tenure privée.

500 Je vais peut-être demander... bien, en fait, c'est l'information qu'on a en ce moment. Donc,  
étant donné que le lot est cadastré, ma conclusion est qu'il est considéré comme de tenure privée.  
Je pourrai faire des validations avec certains de mes collègues et vous confirmer ça de façon sûre  
et certaine, mais c'est les informations qu'on a en ce moment.

505

**LA COMMISSAIRE :**

510 Je vous remercie beaucoup. Peut-être une dernière question concernant le lac La Rouche, et c'est une question qui se passe dans le futur. Dans le tableau des enjeux que vous avez déposé à la commission, il est indiqué, de façon assez succincte, que si jamais la compagnie renonce ou n'a plus besoin du lac pour faire des essais, ils pourraient – hier, vous avez dit, je crois, « ils pourraient l'offrir au gouvernement du Québec. » Est-ce qu'il y a une espèce d'entente écrite qui scelle cette information-là d'une quelconque façon? Est-ce qu'elle est obligée de vous l'offrir?

515 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Il n'y a pas d'entente écrite. Je ne pense pas qu'il y ait d'obligation de nous l'offrir non plus. La séquence des choses, c'est qu'à travers le temps, au moins à deux reprises, là, de mes souvenirs puis des lettres que j'ai, mais au moins à deux reprises, on a sollicité le propriétaire pour 520 mettre à jour, si on veut, notre compréhension de son intention de se départir de ce territoire-là, et puis à deux reprises, il nous a répondu que sa position n'avait pas changé. Mais dans la lettre qu'il nous a transmise, la lettre fait état du fait que, il nous mentionne qu'il est disposé à nous en informer si jamais sa position changeait.

525 Donc, c'est le seul engagement, si je peux appeler ça un engagement, qu'on a présentement.

**LA COMMISSAIRE :**

530 Est-ce que vous pourriez déposer ces lettres-là à la commission?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, je pourrais vous déposer ces lettres-là.

535 **LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

540

Écoutez, on a réussi à retrouver notre technologie, on va dire ça comme ça. Deux informations : la première, ceux qui sont présents en salle, qui étaient inscrits au registre hier et que, comme je le disais dans mon discours d'ouverture, qui veulent – où on reporte le registre aujourd'hui –, qui veulent revenir poser des questions, vous gardez votre priorité. Je vous invite à passer à la table à l'arrière auprès des gens qui sont présents pour confirmer votre présence. Comme ça, quand je ferai des appels à l'avant, on s'assure d'avoir quelqu'un qui se présente. Ce serait très apprécié, merci beaucoup.

545

550

---

**M. MICHEL BRASSARD**

**LE PRÉSIDENT :**

555

Maintenant, je vais appeler maintenant Michel Brassard.

**M. MICHEL BRASSARD :**

Bonjour!

560

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Brassard. Je vous écoute.

565

**M. MICHEL BRASSARD :**

Afin d'éviter le préambule à ma question, je vous ai fait un petit plan. Est-ce que vous acceptez...

570 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, si vous avez des documents à déposer à la commission, vous les déposez à la table à l'arrière. On va vous écouter puis on pourra consulter le plan par la suite, ça va nous faire plaisir.

575 **M. MICHEL BRASSARD :**

Bon. C'est au sujet du stationnement sur des Bûcherons, le 100 places qu'on a discuté hier.

**LE PRÉSIDENT :**

580

Oui.

**M. MICHEL BRASSARD :**

585

Il y a une route qui est ouverte l'été, on parle d'un accès pour aller sur des Bûcherons, que c'est résidentiel, c'est fermé l'hiver parce que des Bûcherons est fermée. C'est assez abrupt, puis les rues sont assez fragiles le printemps.

590

Nous, ce qui nous inquiète, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour empêcher les gens d'aller au stationnement, des visiteurs de venir perturber notre petit coin tranquille qui est à peu près de 95 % des retraités.

**LE PRÉSIDENT :**

595

Parfait, j'ai bien compris votre question. Donc, est-ce que vous avez prévu des mesures d'atténuation pour conserver la quiétude des gens qui habitent le secteur du chemin des Bûcherons, comme monsieur vous l'a mentionné? Donc, à vous la parole, Monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

600

Non, il n'y a pas de mesure particulière pour préserver la quiétude. On va faire, dans le fond, l'encadrement lors de l'exploitation, faire l'encadrement de l'accès au stationnement. Puis on a eu des échanges avec la municipalité afin de mettre en place des interdictions de stationnement sur le

605 chemin en tant que tel, pour éviter les enjeux qu'on a discutés hier, entre autres de débordement qui peut arriver dans certaines périodes de fort achalandage dans les parcs. Mais il n'y a pas de mesure particulière, non.

**LE PRÉSIDENT :**

610 Effectivement, juste pour compléter la réponse, si vous me permettez. On a parlé de ça hier, vous avez tout à fait raison, puis vous avez évoqué justement le débordement des stationnements puis ce n'est peut-être pas vos paroles exactes, mais vous avez dit que ça n'arrivait pas tous les jours. Donc, ce que j'en déduis, c'est que ça peut arriver dans certaines journées.

615 Donc moi, je me demande, est-ce que ce débordement-là, est-ce que ça a été discuté avec, par exemple, les résidents? Est-ce que c'est des éléments de discussion au-delà des interdictions de stationnement? Est-ce qu'on a, parce que, bon, une interdiction de stationnement, ça peut être quand même transgressé, donc est-ce qu'au-delà de cette signalisation-là, il y a d'autres mesures qui ont été discutées, qui ne sont peut-être pas en place actuellement, mais que vous prévoyez  
620 mettre en place?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

625 En fait, pour revenir au début de la question, sur la question de la consultation, on a consulté la municipalité à de multiples reprises dans l'élaboration du concept d'aménagement. Comme on le mentionnait hier, les enjeux qui nous ont été rapportés étaient particulièrement par rapport à l'état de la chaussée de ce chemin-là. Je pense que les gens ont pris connaissance du concept d'aménagement au cours des dernières semaines à la suite du fait que les documents ont été rendus publics, puis je pense que ces préoccupations-là par rapport à l'achalandage sont apparues  
630 à ce moment-là.

635 Donc, ce n'est pas des sujets qu'on a abordés directement parce que ça ne nous était pas rapporté comme étant des préoccupations à ce moment-là. Par contre, il faut aussi comprendre – je ne sais pas si on peut remonter la carte, mais c'est un secteur où il y a plusieurs activités qui sont prévues à l'intérieur de la proposition qu'on fait, donc on essaie de trouver toujours un juste équilibre entre amener un achalandage et puis conserver un milieu dans l'état dans lequel il est actuellement. Donc, la proposition était l'interprétation que nous, on avait de cet équilibre-là.

**LE PRÉSIDENT :**

640 Parfait. Et juste, avant de vous laisser aller pour votre deuxième question, j'aimerais avoir une précision. Vous dites...

**M. MICHEL BRASSARD :**

645 (Propos hors micro).

**LE PRÉSIDENT :**

650 Ça ne sera pas long, je reviens vers vous dans quelques secondes.

Juste savoir, vous dites qu'il y a un dialogue entre, bon, le Ministère et la municipalité du canton d'Orford, dans ce cas-ci, le citoyen occupe quelle place dans ce dialogue-là?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

655 Bien, il y a des groupements citoyens. On a rencontré plusieurs groupements de citoyens, donc les citoyens sont inclus via ça. Il y a l'exercice qu'on est en train de faire actuellement. Donc, notre intention, c'est de parler avec le citoyen, mais c'est sûr et certain, quand on fait un projet comme ça, on ne peut pas non plus aller cogner à la porte des gens pour avoir leur opinion, mais  
660 on est ouvert à discuter avec tous les groupes qui nous interpellent, là. On ne ferme jamais la porte.

**LE PRÉSIDENT :**

665 Parfait, merci. Je retourne vers vous, Monsieur Brassard.

**M. MICHEL BRASSARD :**

670 On aimerait ça être consultés. On ne parle pas de la rue des Bûcherons, on parle de la rue Simard, chemin de la Rive. C'est tranquille, puis finalement, on n'en voudrait pas de va-et-vient.

**LE PRÉSIDENT :**

675 Bien, j'entends ce que vous me dites puis je vous encourage à déposer un mémoire, à venir donner votre opinion aussi, c'est très précieux pour la commission, cette opinion-là, puis lorsqu'on va arriver en deuxième partie, vous pouvez formuler vos commentaires, puis on les accueillera avec plaisir. Là, je vous laisserais poser une deuxième question, si vous le voulez bien.

**M. MICHEL BRASSARD :**

680 D'accord. Dans le même secteur, tantôt ils ont parlé des lacs, c'est comme accès à tout le monde. On a quatre lacs, nous autres, les résidents, accès notarié. Ils parlent dans, je crois, la page 40, qu'aux Bûcherons, il n'y a pas d'eau, mais il y a des lacs proches. Nous, ce qu'on ne veut pas, puis ma question est que, est-ce que tout le monde va venir dans nos quatre lacs, nos accès, puis ils sont déjà très infectés, depuis 12 ans que je suis là, par la myriophylle, puis personne ne fait rien.

685 Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour empêcher ces visiteurs-là de venir, même si c'est en kayak, en pagaie, la myriophylle, elle se traîne. Puis l'été, à cause des changements climatiques, l'eau est très basse. Plus qu'il y a de va-et-vient, plus qu'il y a de plantes.

690 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, activités nautiques, encadrement, accès à l'eau, c'est tout ça?

**M. MICHEL BRASSARD :**

695 C'est les résidents.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

700 **M. MICHEL BRASSARD :**

Avec les accès. On a une clé quand on descend notre chaloupe ou notre bateau.

705 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vais...

710 **LA COMMISSAIRE :**

Je pourrais juste avoir une petite précision? Les quatre lacs dont vous parlez, c'est quoi leur nom?

715 **M. MICHEL BRASSARD :**

Lac Simoneau, le lac Leclerc, le lac Bran-de-Scie, puis le lac des Monts, qu'il y a la descente municipale, puis on a une clé, le printemps, qu'on remet à l'automne, pour descendre notre embarcation. C'est pour les résidents. On débourse 50 \$ puis qu'ils nous remboursent.

720 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord.

725 **M. MICHEL BRASSARD :**

Mais on sait que les lacs, c'est comme il a dit tout à l'heure, on ne peut pas empêcher personne, mais nous autres, c'est sûr que...

**LE PRÉSIDENT :**

J'ai bien compris votre question, donc je vais l'adresser à monsieur Pelletier.

730

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

735 Oui. Bien, pour répondre spécifiquement pour les lacs auxquels on fait allusion, bien entendu, ce ne sont pas des lacs qui sont inclus à l'intérieur du territoire voué à l'agrandissement. Je comprends qu'il peut y avoir peut-être des débordements de personnes qui fréquentent le secteur puis qui voient apparaître un lac au pourtour d'une courbe en auto, puis qui décident d'aller s'installer là, mais ça peut arriver aussi sans l'existence de l'agrandissement, là, je me permets de le dire comme ça.

740 Ça fait que nous, à l'intérieur du territoire d'agrandissement, on connaît les enjeux qui sont liés à tout ce qui concerne la qualité de l'eau ou la préservation de l'environnement. Bien entendu, comme on l'a mentionné d'entrée de jeu, hier, l'article numéro 1 de la *Loi sur les parcs*, la première vocation qu'on a, c'est une vocation de conservation. Donc, c'est sûr qu'on a ça à coeur.

745 Les endroits où on prévoit des accès à l'eau à l'intérieur de l'agrandissement, on pourra le présenter davantage, mais entre autres au lac Montjoie et au lac Brompton. Nous, on va... le concept d'aménagement prévoit la mise en place de stations de nettoyage pour les embarcations légères. Donc, ce système-là, ce que ça permet, c'est de nettoyer ton embarcation avant de la mettre à l'eau, afin d'éviter d'introduire des espèces envahissantes qui ne sont pas présentes.

750 Donc ça, ça va être aménagé dans le secteur du lac Montjoie et ça va être aménagé aussi dans le secteur du lac Brompton.

755 Donc ça, c'est les gestes qu'on pose, nous, pour les activités qui vont être sous le contrôle de la SÉPAQ au moment où le parc va être agrandi. Mais pour ce qui est de l'extérieur, des lacs qui sont à l'extérieur de notre territoire de juridiction, on n'a aucune activité de prévue, aucune mesure de prévue du type station de lavage, mais on sait que sur les territoires municipaux, entre autres la municipalité d'Orford, ils ont aussi des stations de nettoyage accessibles au public.

**LE PRÉSIDENT :**

760 Merci. Je vais peut-être – on a parlé hier des stations de lavage, puis on revient là-dessus aussi aujourd'hui, monsieur parlait des espèces exotiques envahissantes et il a nommé le myriophylle à épis, on va sûrement revenir sur ce sujet-là des espèces exotiques envahissantes, mais spécifiquement sur les stations de lavage, là, on n'a pas tous la même conception du ménage, 765 donc je me demande comment on fait pour contrôler quelqu'un qui arrive avec une embarcation puis qui arrive dans une station de lavage pour s'assurer qu'effectivement, il n'y a pas aucune trace de myriophylle à épis, par exemple, ou de fragments qui pourraient être transportés d'un lac à l'autre?

770 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

C'est une bonne question. Peut-être qu'une partie de cette réponse-là va pouvoir venir de mes collègues de la SÉPAQ, mais d'entrée de jeu, je vous dirais, la gestion des parcs nationaux se veut aussi éducative, donc les stations de lavage qu'on prévoit mettre en place, il n'y aura pas une police du lavage, entre guillemets, je prends l'expression, là, mais on va les mettre à la disposition des gens. On va s'assurer qu'elles sont accessibles puis qu'on est capable d'avoir des panneaux interprétatifs ou des panneaux descriptifs de comment bien faire le nettoyage d'une embarcation avant de la mettre à l'eau.

775  
780 Donc ça, c'est, comme je vous disais, c'est quelque chose qui nous tient à coeur puis qui fait partie de notre vocation. Maintenant, peut-être que, je ne sais pas, là, je me retournerais vers les gens qui sont derrière moi. Peut-être Brigitte, est-ce que tu peux prendre la parole pour expliquer un petit peu en détail comment ça se passe sur le terrain au moment de l'exploitation?

785 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que ça va être plutôt madame Lascelles.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

790 C'est ça, elle est dans mon angle mort, désolé.

**LE PRÉSIDENT :**

795 Pas de problème.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

800 Oui, donc évidemment, les plans des sites ne sont pas encore établis, mais ce qu'on vise à avoir, c'est le plus possible d'avoir un œil, que des employés puissent voir ce qui se passe. Premièrement, pour encourager très, très fortement les gens à utiliser les stations de lavage avant de mettre les embarcations à l'eau.

805 Mais, comme monsieur Pelletier le précisait, on vise les secteurs où nous, on va aménager les endroits pour mettre à l'eau. Donc, on ne vise pas spécifiquement un tel... monsieur parle de la Chaîne-des-Lacs, ça ne vise pas, si on regarde le stationnement du mont des Trois-Lacs, ça ne vise pas spécifiquement ces lacs-là. Donc, évidemment, on ne fera pas de contrôle de ce côté-là.

810 Mais pour les sites ou les lieux où nous on va intervenir et on va avoir un champ d'action, nos employés sur place vont, comme monsieur Pelletier le disait, sensibiliser les gens et vérifier que c'est bien fait.

**LE PRÉSIDENT :**

815 Parfait, merci beaucoup. Merci, Monsieur, de votre intervention. Vous pourrez vous réinscrire, on a des gens qui attendent, mais n'hésitez pas à retourner – en fait, le registre est fermé, je suis désolé, la séance est déjà pleine.

820

**LE PRÉSIDENT :**

825 Avant d'inviter la prochaine personne, je retournerais vers monsieur Pfister. Je crois que vous avez une information de la part d'une de vos collègues pour confirmer une question qui vous a été adressée concernant le lot privé du lac La Rouche.

**M. OLIVIER PFISTER :**

830 Oui, merci, Monsieur le Président. Effectivement, on a consulté le rôle d'évaluation et on a trouvé une fiche d'évaluation pour le lot – et là, je m'excuse, mais j'avais fait une légère erreur dans l'appellation du lot – c'est bien le lot 2 675 903 et il y a bien, effectivement, une fiche d'évaluation foncière pour ce lot-là, ce qui indiquerait qu'effectivement, ce lot peut être considéré comme de tenure privée.

835 Si la commission le désire, on va déposer une copie de cette fiche d'évaluation foncière à la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

840 Oui, tout à fait, c'est une très bonne idée, on va l'accepter avec plaisir. Est-ce que votre collègue voulait intervenir ou vous lui transmettez le message?

**Mme MARIE-JOSÉE GOULET :**

845 Bien, en fait, la fiche va être partagée, donc il y a le nom du propriétaire puis c'est un rôle qui est accessible en ligne, là.

**LE PRÉSIDENT :**

850 Merci beaucoup.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

855 Excusez-moi, Monsieur le Président?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

860 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

865 Sur le même sujet, si vous permettez, on aurait aussi des compléments. On a également une fiche descriptive qu'on pourra déposer, qui démontre qu'il y a un lot existant qui appartient – de tenure privée.

870 Je voulais juste préciser, pour le bénéfice de la commission, qu'il existe un barrage sur le pourtour de ce lac-là, qui gère un petit peu le niveau d'eau, et donc, les lots qui apparaissent de tenure privée, qui peuvent apparaître à être le lac en question étaient peut-être des anciens lots qui étaient hors du lac à une certaine époque avant que... en fonction de la régulation qu'on peut faire du niveau d'eau avec un barrage, il y a des parties qui peuvent être inondées puis ne plus l'être à

une autre époque. Donc, on sait qu'au cours qu'au fil du temps, le statut de ce lac-là, en termes de superficie, a évolué.

**LE PRÉSIDENT :**

875

Parfait, je comprends très bien, puis ça me fait penser à une petite question que la commission avait par rapport justement au cadastre et aux différents lots.

880

Dans le document d'état des connaissances, à la page 76, on parle de l'étang du lac La Rouche, il y a des validations à faire au niveau du système – service de l'intégrité du cadastre. Donc, de valider, effectivement, si les berges sont de tenure privée, si l'étang lui-même, est-ce qu'il pourrait être intégré au parc? Donc, est-ce que vous avez des informations ou des mises à jour à nous faire quant à ce lieu-là, spécifiquement?

885

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

890

On est en train actuellement de faire des validations. Quand on vous disait hier qu'une fois que les audiences sont complétées, il reste encore certaines étapes avant de concrétiser le projet d'agrandissement, c'est une des validations qu'on est en train de faire actuellement. Ce n'est pas clair pour nous, de notre perspective à nous, ce n'est pas clair, la propriété, entre autres, du barrage qui est au pourtour du lac La Rouche, puis ce sont des éléments qu'on est en train d'essayer de clarifier, mais on n'a pas les réponses officielles, je vous dirais, ou les réponses justes à ce stade-ci. Ce sont des vérifications qui sont en cours.

895

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous allez nous transmettre les informations lorsqu'elles seront disponibles?

900

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, écoutez, je vais essayer de me garder une note pour aller vérifier c'est quoi les échanciers dans ces dossiers-là, puis je pourrai vous revenir pour vous dire si c'est quelque chose qu'on est capable de vous déposer d'ici au 30 juin.

905 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Puis par curiosité, est-ce qu'il y a d'autres terrains qui sont dans cette situation-là où il demeure des incertitudes par rapport au cadastre ou c'est exclusivement pour l'étang du lac La Rouche?

910

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

915 Il n'y a pas d'incertitude au niveau du propriétaire, comme c'est le cas pour le barrage du lac La Rouche, non, pas à notre connaissance. Mais il existe des incertitudes par rapport à la limite exacte entre deux propriétés. Donc nous, dans le fond, comme on l'a expliqué, le territoire est tellement vaste, il ne faut pas voir ça comme étant des propriétés, des terrains résidentiels de quartier de banlieue typique – je vais prendre l'exemple –, il n'y a pas du bornage qui est fait partout.

920 Donc, il y a certains endroits où la ligne exacte de la délimitation entre deux propriétés n'est pas claire pour tous, ça fait que là, il y a encore du travail qui est fait pour établir vraiment cette limite-là, mais ça ne remet pas en question la propriété. C'est simplement de dire – je vais donner un exemple caricaturé, là, mais est-ce qu'on est plus 1 mètre à gauche ou plus 1 mètre à droite, là, dans la limite dans ce qui nous appartient, là? Puis ça, c'est des travaux qui sont en cours aussi, qu'on doit compléter d'ici à la concrétisation du projet d'agrandissement.

925

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, on est dans le fin détail, là, de...

930 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

On est dans le fin détail, c'est ça, exactement.

935 Si vous me permettez aussi, je céderais la parole à mon collègue Alain qui aurait des compléments pour le lac La Rouche, puis je reviendrais peut-être après son commentaire. On a retracé une des lettres, qu'on pourra déposer, là, qu'on voulait déposer à la suite de votre question, mais il y a un libellé intéressant dans une de ces lettres-là et je pense que ça vaut la peine de vous le mentionner.

**LE PRÉSIDENT :**

940

Merci.

**M. ALAIN THIBAUT :**

945

En fait, il y a deux choses, deux éléments que je veux apporter. Premièrement, les travaux qui sont en cours d'analyse pour la limite exacte du lot privé, ça concerne donc l'exutoire du lac La Rouche qui est situé là où je vais dire avec mon curseur, et l'étang qui est en aval...

**LE PRÉSIDENT :**

950

Peut-être pour le bénéfice – je ne sais pas si c'est possible d'agrandir?

**M. ALAIN THIBAUT :**

955

Oui, c'est possible.

**LE PRÉSIDENT :**

960

Même moi, j'ai un moniteur ici à l'avant, puis ce n'est pas évident.

**M. ALAIN THIBAUT :**

965

Donc, la décharge du lac La Rouche est ici et le barrage se situe près de la ligne de lot, selon le cadastre rénové. Ça fait partie de l'examen des limites. L'examen concerne aussi l'étang qui se situe à l'est, qui était l'ancien lac Mud, et je voulais préciser que ça concerne aussi l'extrémité sud du lac La Rouche, la partie marécageuse au sud du lac La Rouche aussi qui est en examen.

970

L'autre chose que je voulais indiquer, c'est qu'en 2013, on a demandé à l'ancien centre d'expertise hydrique, là, qui a changé de nom depuis, un avis de domanialité pour le lac La Rouche et on avait reçu un avis comme quoi que c'était un plan d'eau privé.

**LE PRÉSIDENT :**

975           Donc, j'imagine que cet avis-là, vous allez le déposer aussi? On vous le demande.

**M. ALAIN THIBAUT :**

980           Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

985           Merci beaucoup pour ces précisions. J'aimerais me retourner vers la salle pour appeler un intervenant ou vous aviez autre chose, Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

990           C'est un libellé qui est dans une lettre qu'on a transmise au propriétaire du lac La Rouche pour lui signifier notre souhait de devenir propriétaire. C'est un engagement, dans le fond, qu'on faisait, mais la lettre pourrait être déposée à la commission, si vous voulez.

**LE PRÉSIDENT :**

995           Parfait, oui, on prendra connaissance de la lettre, je vous remercie beaucoup.

1000          Bon, écoutez, on a retrouvé nos esprits par rapport aux gens qui étaient inscrits, je m'en excuse, il y a des gens qui se sont présentés hier et qui étaient en attente, je vais les appeler maintenant et je tiens encore à m'excuser de cette situation. Vous auriez dû être appelés dès le départ, mais quoi qu'il en soit, on vous accueillera avec plaisir.

\_\_\_\_\_

**M. BENOÎT BAZOGE**

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, Benoît Bazoge. Bonjour.

1010 **M. BENOÎT BAZOGE :**

Bonjour et merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1015 Je vous écoute.

**M. BENOÎT BAZOGE :**

1020 Je vais revenir sur le stationnement du mont des Trois-Lacs, le point numéro 5. Je comprends des discussions que vous avez toujours à trouver un compromis entre l'accès au public à la nature et en même temps, préserver une certaine intimité pour les résidents qui seront proches des sites touchés, et il a été proposé pour le lac Montjoie d'utiliser une navette électrique, qui va donc du stationnement proche de la 220 jusqu'au lac Montjoie.

1025 Est-ce que cette option a été considérée pour le mont des Trois-Lacs? Et, comme je vois qu'elle n'a pas été proposée dans votre choix, dans votre proposition finale, quelles ont été les raisons pour lesquelles ça n'a pas été retenu?

**LE PRÉSIDENT :**

1030 Parfait, merci beaucoup pour votre question très claire, je vais l'adresser à monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1035 Je vais laisser ma collègue, André-Anne Gagnon répondre à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

1040

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

C'est certain que la densité aussi d'habitations présentes sur le chemin des Bûcherons par rapport au chemin du lac Montjoie est passablement différente, mais en ce qui a trait à la possibilité d'avoir une deuxième navette, je laisserais peut-être mes collègues de la SÉPAQ voir qu'est-ce qu'il en est au niveau des opérations sur la faisabilité d'avoir ce type de mesure là à plusieurs endroits.

1045

**Mme BRIGITTE MARCHAND :**

Bien, écoutez, effectivement, on n'avait pas considéré la possibilité d'avoir une navette qui va desservir le chemin des Bûcherons. En fait, pour qu'une navette soit efficace, il faut qu'il y ait une certaine récurrence. Donc, dans le projet, on a déposé le projet d'une navette. On est d'accord que c'est quand même des coûts importants, d'autant plus que c'est un autobus électrique, donc on est dans des coûts relativement importants.

1050

1055

Idéalement, pour avoir un service de navette qui est efficace sans que les gens prennent leur voiture, il faut qu'il y ait une bonne récurrence. Donc là, si on parle d'une deuxième navette, idéalement, il faudrait avoir plus de navettes pour que ce soit vraiment efficace, surtout dans les périodes où on sait qu'on va avoir plus d'achalandage au niveau de la randonnée pédestre, qui est plus concentrée en automne où là, il faut vraiment qu'il y ait un volume.

1060

Donc, ça nécessite également d'avoir des espaces de stationnement pour recevoir les gens qui vont aller dans les secteurs. Puis vous comprendrez qu'on ne peut pas, actuellement en tout cas, avoir des services de navettes pour couvrir l'ensemble du territoire, parce que ça pourrait être aussi des demandes qui pourraient être faites dans d'autres secteurs. Ça demande d'avoir tout un service de transport collectif. Donc, ça n'a pas été prévu pour le chemin des Bûcherons.

1065

**M. BENOÎT BAZOGE :**

(Propos hors micro).

1070

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que j'ai compris de la réponse. Je vous permettrai une deuxième question, si vous le voulez bien.

1075

**M. BENOÎT BAZOGE :**

Oui. Alors, dans l'éventualité – je vais lire la question parce que ça va être plus rapide, je pense – dans l'éventualité où la proposition d'installer un stationnement de 100 places au point numéro 5 sera finale, j'aurais une question concernant le montage financier proposé.

1080

Il existe trois types de coûts pour le chemin utilisable. Le premier, c'est la mise à niveau du chemin qui, à l'heure actuelle, est un chemin forestier qui semble très loin des normes publiques. Je pense que la Ville en a déjà témoigné.

1085

Le second type de coûts concerne l'entretien du chemin, qui est en mauvais état, comme la municipalité en a vraiment témoigné et comme nous le vivons. Moi, j'ai deux suspensions qui ont été brisées, et je suis simplement résident.

1090

Et le troisième type de coûts concerne le déneigement et le service de police qui sont, à l'heure actuelle, payés à moitié par la municipalité et l'autre moitié par les résidents.

1095

Donc, la question est : considérant qu'il y aura moins de résidents que de visiteurs, comment seront partagés ces trois niveaux de coûts entre le propriétaire privé du terrain qui possède le chemin de Bûcherons, les résidents, la municipalité et le Ministère?

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question très claire, je vais aller vers monsieur Pelletier.

1100

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. Il y a plusieurs volets budgétaires dans la question, là. Je vais essayer de les reprendre, de me souvenir de la question. Pour ce qui est de l'entretien du chemin en tant que tel, on parle

1105 par exemple de déneigement l'hiver, il y a des exemples qui existent dans le réseau des parcs nationaux où le Ministère finance le déneigement de chemins. Donc, c'est quelque chose qui existe. Donc, les contributions sont possibles dans ce cas-là.

1110 On a parlé aussi de réfection de chemins ou, en tout cas, de mise à niveau. Comme je l'expliquais hier, l'article 6 de la *Loi sur les parcs* permet au ministre d'investir des sommes, entre autres pour la réfection de chemins qui sont à l'extérieur des parcs nationaux, mais dont l'utilisation... bien, dont ils amènent un bénéfice pour le parc national. Je n'ai pas les bons termes pour résumer cet article-là, mais c'est l'article 6 de la *Loi sur les parcs* qui permet ça.

1115 Donc, avec ces outils-là, nous, on est capables de jouer notre rôle de citoyen corporatif – je vais dire ça comme ça – sur l'entretien du chemin.

1120 Maintenant, on n'a pas de montage financier de fait, là – je pense que c'était la première partie de la question – on n'a pas de montage financier de fait ou, nécessairement, on n'a pas chiffré ces éléments-là à ce stade-ci, là, de l'évolution du projet. Comme on vous dit, on est dans une proposition. On a un coût global, pour le projet, des éléments qui composent le concept d'aménagement, mais tout ce qui est le volet, je dirais, exploitation puis encadrement dans les limites du parc, mais qui ne sont pas à l'intérieur du parc, ce ne sont pas des choses qu'on a chiffrées encore à ce stade-ci.

1125

**LE PRÉSIDENT :**

1130 Il y avait un troisième volet aussi, là. Vous avez parlé du déneigement, mais monsieur parlait aussi de l'entretien, je pense que c'est plus large que ça, que simplement le déneigement. L'entretien, par exemple, en été, s'il y a à niveler le chemin, ou autres travaux qui pourraient être faits pour l'entretien, est-ce que vous avez une réponse ou c'est dans la même voie que la réponse que vous avez formulée?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1135

Écoutez, je vais me référer à l'article 6 de la *Loi sur les parcs*, si vous permettez, ça va, je pense, être beaucoup plus clair. C'est règlement – excusez, oui, c'est ça. Merci de me rappeler à l'ordre. Ce n'est pas la loi, c'est le *Règlement sur les parcs*. Attendez un petit peu, là, on va y arriver.

1140 *Loi sur les parcs*, l'article 6. Donc, l'article 6 se lit comme suit, je vous évite le préambule, mais l'endroit qu'on recherche serait celui – on parle du ministre :

« *Il peut également, sous réserve des dispositions légales applicables, autoriser ou effectuer de tels travaux à l'extérieur d'un parc en autant qu'ils sont nécessaires aux opérations de celui-ci.* »

1145 Et on parle de travaux d'entretien, d'aménagement, d'immobilisations susceptibles de maintenir et d'améliorer la qualité du parc.

**LE PRÉSIDENT :**

1150 Merci beaucoup. Pour compléter peut-être la réponse à cette question-là, quand on parle de partage de coûts, là, vous avez évoqué l'idée que vous vouliez agir en bon citoyen corporatif, est-ce qu'il y a une table sur laquelle on peut discuter du partage des coûts? Là, actuellement, on comprend que c'est partagé entre les résidents puis la municipalité, comment vous allez pouvoir jouer votre rôle de citoyen corporatif auprès des résidents et auprès de la municipalité, hormis via un article de loi, là?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1160 Oui. Je pense qu'il y a quelques véhicules possibles. Premièrement, quand c'est des enjeux citoyens comme celui-là, ou résidentiels pour un groupe de citoyens qui sont en bordure d'un chemin, ils peuvent s'adresser, je pense, à leur municipalité. La municipalité fait partie de la table d'harmonisation du parc. Donc, c'est des enjeux qui peuvent être amenés au sein de la table d'harmonisation par une municipalité, et puis à ce moment-là, le parc en tant que tel, l'administration du parc peut poser des gestes ou se retourner vers nous, vers le gouvernement, parce que nous 1165 on travaille au quotidien en collaboration avec notre exploitant – la SÉPAQ dans ce cas-ci.

Donc, s'il y a des enjeux spécifiques à un parc, ils peuvent nous être rapportés, puis si c'est le rôle du Ministère, finalement, de s'impliquer financièrement dans un dossier, ça peut se faire via ce véhicule-là.

1170 Puis, je veux dire, on a toujours une porte ouverte aussi pour entendre les citoyens qui souhaitent nous contacter directement, mais je pense que l'élément le plus facile pour un citoyen,

c'est de se retourner vers sa municipalité qui, elle, portera le message au sein de la table d'harmonisation.

1175

**LE PRÉSIDENT :**

Vous parliez de plusieurs véhicules. Là, vous avez évoqué la table d'harmonisation, est-ce que vous en avez d'autres en tête?

1180

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, c'est sûr, comme je vous disais, un citoyen peut s'adresser directement au ministre ou même chez nous à la Direction des parcs nationaux. Il peut nous écrire ou nous contacter puis après ça, nous, on peut faire le lien avec l'exploitant pour voir quel est l'enjeu, si c'est quelque chose de connu, puis voir à l'arrimage de ce genre d'enjeu là.

1185

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Je vais aller vers monsieur Lambert de la municipalité du canton d'Orford. Est-ce qu'il y a un mécanisme qui est en place pour ce genre de situation là, particulièrement? On parle ici du chemin d'accès pour un stationnement, est-ce que vous avez déjà, je dirais, un lien avec les citoyens, un mécanisme, une façon donc d'avoir une rétroaction pour éventuellement le partage des coûts, là?

1190

1195

**M. BERNARD LAMBERT :**

Écoutez, pour le déneigement, la municipalité, elle a une politique de déneigement des chemins privés. Les règles sont établies à l'intérieur, mais c'est sûr que pour le parc provincial du Mont-Orford, c'est une particularité un peu différente. La municipalité retire des en-lieu de taxes du gouvernement et habituellement ça couvre la majorité des frais, sauf les taxes de service comme telles.

1200

Donc là, c'est une particularité qui devra peut-être être négociée autrement parce que pour les terrains vagues, les terrains qui ne sont pas construits, dans le fond, la municipalité charge un

1205

minimum en fonction de la superficie. Donc, dépassé telle superficie, c'est un nombre d'unités que paient les propriétaires.

1210 Donc, dans le cas du parc provincial du Mont-Orford, la particularité sort du cadre de la politique de déneigement, donc il faudrait peut-être se négocier quelque chose de particulier puis là, bien, je reçois, par les propos de monsieur Pelletier, que c'est en passant par la table d'harmonisation puis avec l'exploitant, la SÉPAQ, qu'on pourra probablement trouver une formule adaptée au chemin des Bûcherons. Mais là, on parle uniquement pour le déneigement, bien sûr.

1215 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vais donner la parole à ma collègue.

1220 **LA COMMISSAIRE :**

1220 Peut-être un complément d'information. Je sais que ce qu'on a sur la table dans le moment, c'est un concept, on n'a pas beaucoup de détails, mais pour faire suite aux deux questions de monsieur Bazoge, est-ce que – et je pense que l'exploitant actuel a peut-être une partie de la réponse – est-ce qu'on peut donner un ordre de grandeur, étant donné la longueur du chemin des Bûcherons, ce que ça coûte à peu près du kilomètre pour le mettre, je dirais, carrossable pour le stationnement de 100 personnes qui est au bout? Si on met ça dans la balance en comparaison du coût de la navette, même si ce n'est qu'un ordre de grandeur, est-ce qu'à l'heure actuelle, vous êtes capable de faire la comparaison?

1230 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1235 Je vais vous proposer deux options – bien, pas deux options, mais deux propositions de réponse. Ma collègue, André-Anne Gagnon va commencer à faire une réponse, mais sur la question coût/kilomètre, si vous me permettez, on octroie un contrat dans le parc national Frontenac. En fait, on est propriétaire d'un chemin à l'extérieur du parc national qui donne accès au parc national et, annuellement, on octroie un contrat de déneigement. Je pourrais voir un peu qu'est-ce qui en est en termes de coût du kilomètre puis vous revenir avec ces informations-là.

1240 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

1245 En ce qui concerne plus spécifiquement la question de la mise à niveau, des travaux qui seraient nécessaires pour rendre le chemin, on va dire, plus conforme, plus confortable à utiliser, c'est des démarches qu'on a souhaité faire dans le cadre d'une possibilité de municipalisation du chemin. C'est-à-dire la municipalité a justement des normes et donc, combien ça pourrait coûter pour rendre ce chemin-là à niveau, afin qu'il puisse être municipalisé par la suite, et c'est des démarches qui sont entreprises par la municipalité d'Orford, en réalité. Donc, mais c'est une étape subséquente qui prend l'accord du propriétaire du chemin pour pouvoir aller de l'avant.

1250 Donc, c'est des chiffres qu'on ne connaît pas à l'heure actuelle parce que ces démarches-là n'ont pas pu être entreprises par la municipalité pour les raisons qu'on connaît, donc on n'a pas d'ordre de grandeur nécessairement pour une mise à niveau conforme au niveau municipal.

1255 Et peut-être que ma collègue Brigitte peut compléter?

**Mme BRIGITTE MARCHAND :**

Malheureusement, je n'ai pas d'information supplémentaire à ajouter.

1260 **LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1265 Donc, on va attendre l'information concernant le contrat de déneigement du parc Frontenac. Merci pour votre intervention, Monsieur Bazoge.

1270

---

**M. RICHARD BOUSQUET**

**LE PRÉSIDENT :**

1275 J'appellerais maintenant Richard Bousquet, s'il vous plaît. Bonjour!

**M. RICHARD BOUSQUET :**

1280 Bonjour, Monsieur le Président. Richard Bousquet, conseiller municipal à la municipalité du canton d'Orford.

**LE PRÉSIDENT :**

1285 Bonjour.

**M. RICHARD BOUSQUET :**

1290 J'aimerais aborder avec vous autres, le côté sécurité dans le parc. Présentement, l'agrandissement du parc, comme vous le savez, c'est très grand, c'est long, il y a beaucoup de sentiers et puis il n'y a pas de couverture cellulaire. Je pense que tout le monde est au courant aujourd'hui que se promener dans un parc, et cetera, le côté cellulaire est très important.

1295 Pour accéder à un service cellulaire, il faudrait avoir une antenne. Je sais que dans le rapport, il a été mentionné une possible entente avec Radio-Québec pour... je ne sais pas, ça a arrêté là, il n'y a pas d'autres choses à ajouter, mais est-ce qu'il y a possibilité de regarder l'installation d'une tour cellulaire à l'intérieur du parc, pour permettre aux gens qui y circulent, en cas d'urgence, en cas de déplacement, en cas d'orientation, pour leur permettre d'être plus sécuritaires, quoi?

**LE PRÉSIDENT :**

1300 Merci pour votre question. Je vais aller plus large que votre question. Donc évidemment, pour la tour, est-ce que ça a été envisagé? Puis peut-être, revenir sur les plans d'intervention d'urgence, là. Est-ce que le réseau cellulaire fait partie de l'équation quand on est en intervention d'urgence?

1305

Donc, dans un premier temps, sur la tour cellulaire puis ensuite, sur les plans d'urgence, s'il vous plaît.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1310

Oui. Sur la question de la tour de télécommunications ou tour cellulaire, c'est une question délicate qui est amenée. Ça nous ramène à l'essence même de l'existence d'un parc national. Je comprends qu'il y a des enjeux de sécurité, on pourra les aborder dans le deuxième volet de la réponse avec les collègues de la SÉPAQ, mais l'installation d'infrastructures telles des tours de télécommunication à l'intérieur des parcs nationaux, ce n'est pas quelque chose qu'on favorise.

1315

Je comprends qu'on peut l'amener sous un angle de sécurité, mais ça peut également ouvrir une brèche pour mettre en place tout type d'infrastructures de ce type-là à l'intérieur des parcs nationaux, pour des raisons qu'on pourrait prétendre être de sécurité, puis qui n'en sont pas réellement.

1320

L'objectif principal d'un parc national, c'est de voir à la conservation de son territoire et à sa mise en valeur au bénéfice des citoyens. Donc, il faut naviguer à l'intérieur de ça pour arriver à nos fins, sans créer des précédents qui vont pouvoir se démultiplier dans le réseau. Donc ça, c'est un premier élément, mais ça n'empêche pas qu'effectivement, il faut voir à la sécurité des usagers à l'intérieur du parc.

1325

Puis juste compléter, et je vais laisser ma collègue, Brigitte Marchand, parler du plan à l'intérieur du parc national au niveau sécurité, mais pour compléter aussi la réponse qui est amenée, ce n'est pas dit non plus qu'un réseau cellulaire nécessite une tour à l'intérieur du territoire d'agrandissement. Les tours de télécommunications – j'ai une ancienne vie là-dedans – mais la topographie rend la chose difficile pour que les ondes voyagent, puis donc, ça se peut qu'il y ait un réseau cellulaire qui existe, sans même avoir le besoin de mettre une tour cellulaire à l'intérieur du territoire d'agrandissement.

1330

1335

Donc, s'il y avait besoin de rendre accessible une communication cellulaire à l'intérieur du territoire, c'est le genre de chose que nous, on privilégierait, c'est-à-dire de mettre en place des infrastructures à l'extérieur du territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

1340 Aviez-vous un complément concernant la...

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1345 Non, je laisserais ma collègue, Brigitte Marchand, compléter la réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on l'écoute.

1350 **Mme BRIGITTE MARCHAND :**

En fait, Monsieur le Président, il y a déjà – en fait, la couverture cellulaire, il y a quand même une certaine couverture cellulaire dans l'agrandissement, mais il y a effectivement des zones qui sont moins... disons que la réception est moins bonne, tout comme dans le territoire actuel.

1355 Dans le territoire actuel, il y a des zones qui, malheureusement, puis on avise les clients, si les gens font La Cavalière, on indique, au départ de La Cavalière, qu'il y a des zones de ce secteur-là qui, malheureusement, il n'y a pas de réception cellulaire. Alors, peut-être juste préciser qu'effectivement, là, c'est comme plusieurs secteurs de l'ensemble du Québec où il y a des zones, malheureusement, qui ne sont pas couvertes par le cellulaire.

1360 Pour le volet protection, pour le volet sécurité, je passerais la parole à Claudia Lascelles.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

1365 Oui. Spécifiquement par rapport à ça, nous, on a quand même des gardes-parc qui couvrent le territoire. On a une expérience sur le terrain et j'ai demandé à mon collègue : est-ce que tu es capable de m'identifier des zones où le cellulaire n'entre pas présentement? Et on a de la difficulté à pointer spécifiquement.

1370

Donc, comme monsieur Pelletier le disait, ça dépend parfois de la topographie, mais la couverture générale, pour le territoire voué à l'agrandissement du parc, est généralement bonne. Donc, je ne crois pas que la nécessité d'une tour à l'intérieur, pour des mesures de sécurité, soit légitime présentement dans le cas qui nous occupe.

1375

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup. Je vous invite à poser votre deuxième question, Monsieur.

1380

**M. RICHARD BOUSQUET :**

Est-ce que je peux faire un commentaire? Non?

**LE PRÉSIDENT :**

1385

Non, pas de commentaire, vous reviendrez nous voir le 3 avril.

**M. RICHARD BOUSQUET :**

1390

Bon. Ma deuxième question est la suivante : est-ce que c'est courant que le Ministère permette d'accéder à un parc à partir d'un chemin – je parle toujours en référence au chemin des Bûcherons – un chemin qui est non conforme aux normes municipales ou autres, qui a des lacunes? Est-ce que c'est normal que ça permette, puis en cas d'accident ou en cas de quoi, quelle est la responsabilité du Ministère s'il permet d'accéder au parc par un chemin qui est non conforme?

1395

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, on parle de responsabilité ici, Monsieur Pelletier. Je me tourne vers vous.

1400

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, bien, comme je vous disais, là, nous, on n'est pas propriétaires du chemin en soi, mais on a une servitude pour utiliser ce chemin-là. Donc, on permet aux gens d'accéder au territoire du

1405

parc national via ce chemin-là. L'objectif, c'est de permettre aux gens d'accéder au territoire via ce chemin-là dans les balises de la servitude que nous, on possède.

1410

Donc, les validations qu'on a pu faire, c'est de s'assurer qu'on respecte ce cadre-là, mais pour le reste, en termes de sécurité, pour nous, sur ce chemin-là ou ailleurs, c'est les mêmes choses qui s'appliquent, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1415

Donc, en cas d'accident, il n'y a pas de responsabilité différente que les régimes qui s'appliquent actuellement?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1420

Pas à ma connaissance, non. Parce que je veux juste le préciser, on n'est pas à l'intérieur du territoire, on est à l'extérieur du territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

1425

Tout à fait, merci beaucoup. Je vous remercie beaucoup pour votre intervention.

---

**Mme GENEVIÈVE GOULET**  
(par visioconférence)

1430

**LE PRÉSIDENT :**

On va passer à une intervention à distance, en ligne, en fait. Je vais demander à Geneviève Goulet de se connecter.

1435

**Mme GENEVIÈVE GOULET :**

Bonjour, vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1440           Très bien, on vous écoute.

**Mme GENEVIÈVE GOULET :**

1445           Parfait. Alors, Monsieur le Président, juste pour vous mettre en contexte, moi, je suis la gestionnaire du Camping Plage Mackenzie, qui est situé complètement au nord du lac Brompton. Alors, notre camping va être séparé en deux par la route 222. En haute saison, on peut avoir jusqu'à 2 000 personnes qui vont traverser la route 222 pour circuler à l'intérieur du camping.

1450           Ma question, ma première question, c'est : j'aimerais savoir quels sont les impacts prévus de la circulation automobile sur la route 222 dans le secteur de Racine, aux abords du parc de l'agrandissement, considérant, selon nos calculs, l'arrivée de plus ou moins 550 véhicules quotidiennement?

**LE PRÉSIDENT :**

1455           Merci beaucoup pour votre question. Donc, je vais aller vers monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1460           Oui, je vais laisser ma collègue André-Anne Gagnon répondre à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

1465           Parfait.

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

1470           Donc, on a fait une vérification auprès du MTQ pour voir c'est quoi les possibilités pour la clientèle. On s'entend que le gros de la clientèle, je pense qu'il y a un enjeu au niveau du camping d'environ 200 emplacements, qu'ils peuvent arriver avec des roulottes et des choses plus lourdes

au niveau de la route 222, donc voir s'il y avait une possibilité pour la clientèle en provenance de Montréal et de Québec de passer par la municipalité de Racine.

1475 C'est un souhait aussi de la municipalité pour augmenter les retombées économiques au sein de son territoire, donc on était tout à fait favorable à ça, et le MTQ nous a confirmé, en janvier dernier, que c'était un trajet qui était tout à fait acceptable pour la clientèle en provenance de Montréal ou de Québec, donc la majeure partie, quand même, du bassin de visiteurs.

1480 Donc, il y a ça. Donc ça, ça veut dire – c'est vrai qu'on n'a pas de carte à l'écran – mais ça veut dire que ça ne va pas circuler devant le camping McKenzie, qui est situé un peu plus à l'est de la municipalité de Racine. Donc, c'est une première chose.

1485 Ensuite de ça, on a aussi réalisé par la firme EXP, une firme – une étude, pardon, une étude de circulation routière pour vérifier justement l'effet de l'agrandissement du parc national sur la circulation routière, le débit, et puis, finalement – bon, je passe un peu la méthodologie puis la façon de l'évaluer, je pourrai rentrer en détail si vous le voulez, mais les conclusions sont que le projet va entraîner une augmentation de 2 % sur les débits journaliers maximums annuels et 4 % pour les débits journaliers maximums estival.

1490 Donc, une augmentation qui est jugée négligeable, compte tenu de la capacité routière de ces routes-là. On sait, madame l'a mentionné puis c'est très juste, c'est une route qui a un fort achalandage, puis rapide à plusieurs endroits, mais vis-à-vis le camping McKenzie plus spécifiquement, c'est 70 kilomètres/heure, et en période de mai à septembre, si je ne me trompe pas, on passe à 50 kilomètres/heure. Donc, évidemment, la clientèle du parc va devoir respecter la  
1495 signalisation routière en place, donc 50 kilomètres/heure.

Donc, c'est les éléments de réponse que j'avais.

**LE PRÉSIDENT :**

1500 Juste pour aller peut-être vers des chiffres. Madame parlait d'une augmentation de 550 véhicules, là, vous parlez de 2 % en débit moyen annuel. Est-ce qu'on arrive dans les mêmes chiffres, là? Juste pour avoir une comparaison, là.

1505 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

C'est une étude qui a été réalisée par EXP puis les chiffres – donc, dans le fond, ce qu'ils ont fait, c'est que pour avoir un état de référence, ils ont évalué la circulation routière en 2029, sans projet. Donc, c'est sûr qu'il y a une augmentation normale de l'achalandage pas lié au projet. Donc, le chiffre – je vais prendre le débit journalier moyen annuel – le chiffre de 2029, sans projet : 7 070 et plus le projet, 7 179, donc d'où l'augmentation de 2 %.

1510

**LE PRÉSIDENT :**

Et cette étude-là, dans le document d'information, elle est citée, je crois?

1515

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Oui.

1520

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on peut en avoir une copie de cette étude-là?

1525

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Ah, certainement, on pourra la déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

1530

Parfait, pour justement corroborer certains chiffres que vous nous amenez pour – ce serait au bénéfice de la commission.

Donc, Madame Goulet, vous êtes toujours en ligne et je vous invite à poser votre deuxième question.

1535

**Mme GENEVIÈVE GOULET :**

1540

Parfait. Donc, pour ma deuxième question, j'aimerais rappeler un petit point : il est dit par le Ministère, textuellement dans le projet qui a été déposé, que la route 222 est considérée comme dangereuse. La preuve étant qu'ils ont prévu dans le projet d'effectuer, d'installer des passerelles ainsi que des tunnels au-dessus et en dessous de la route 222.

1545

Ma deuxième question – vous aurez compris que nous, on a un enjeu particulier au niveau de la sécurité qui est vraiment très, très, très intense. Nous, on n'a pas la chance du Ministère, c'est-à-dire qu'on a fait des pressions pendant 30 ans pour améliorer la sécurité à la barre de notre camping et on a eu une traverse à bouton poussoir, d'accord? On parle ici, dans le cadre de l'agrandissement, de tunnels et de passerelles.

1550

Ma question est : est-ce qu'il y a d'autres mesures prévues pour assurer la sécurité, à la fois des citoyens et à la fois des automobilistes qui ont à circuler ou à traverser la route 222, toujours dans les abords du parc dans le secteur de Racine et, plus particulièrement, à la traverse actuelle au camping?

1555

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Goulet. Je vais aller vers monsieur Pelletier.

1560

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, les éléments que madame mentionne, ce sont les éléments qui sont prévus au concept d'aménagement, justement, pour sécuriser la circulation des visiteurs, que ce soit par vélo ou par randonnée pédestre.

1565

Un élément qui n'a pas été mentionné dans ce qu'elle vient de nous dire : dans ce secteur-là, ceux qui ont fait la visite ce matin, je pense que ça a été abordé, le stationnement du lac La Ruche ou de la paroi Larouche, actuellement, l'endroit où il est localisé, il va être relocalisé parce qu'il est au pied d'une côte et à l'intérieur d'une courbe. Donc, c'est un endroit qui a été jugé dangereux pour son accès. Donc, ce stationnement-là va être relocalisé un peu plus au sud de la route pour voir à sa sécurisation, à la sécurisation de son accès.

1570

1575 Puis on est également en échange avec le ministère des Transports pour voir la configuration d'accès à ce stationnement-là, voir si on ne peut pas mettre en place une voie spécifique pour pouvoir tourner. Donc ça, c'est un élément additionnel, mais outre ce qui a été mentionné, c'est ce qui est prévu pour le moment.

**LE PRÉSIDENT :**

1580 Donc, est-ce qu'il y aurait une ouverture pour aller vers d'autres infrastructures? On parle de sécurité routière, on parle de sécurité des gens qui traversent avec un volume quand même impressionnant, madame parlait de 2 000 personnes, là. Est-ce que ce genre de situation là peut pousser des investissements, comme vous l'avez mentionné, selon l'article 6 de la *Loi sur les parcs*?

1585 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1590 Écoutez, la référence à l'article 6, c'est des choses qu'on pourrait explorer. Je vous dirais qu'à ce stade-ci, ce n'est pas des choses qu'on a explorées, c'est des choses qui pourraient être explorées.

1595 Il faut aussi comprendre que le ministère de l'Environnement responsable des parcs, notre mission c'est, à nous, l'équipe, c'est par rapport aux parcs nationaux, mais le ministère des Transports a la responsabilité du réseau routier aussi. Donc là, il y a les rôles et responsabilités de chacun aussi à voir. Donc, je ne peux pas me placer en porte-à-faux par rapport à des actions qui pourraient être prises par le ministère des Transports, mais c'est des choses qui pourraient être regardées.

1600 Peut-être que ma collègue André-Anne pourra compléter aussi sur des traverses piétonnières.

**LE PRÉSIDENT :**

1605 Parfait, merci. Je vous écoute.

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

1610 Oui, juste pour préciser. Dans le cadre du concept d'aménagement, il y a des infrastructures majeures, justement, qui sont prévues d'être mises en place justement pour assurer la sécurité des visiteurs. On sait qu'il y a une clientèle qui peut être familiale, donc jeunes enfants, et cetera, donc on a quand même prévu trois tunnels et une passerelle au-dessus de la route, justement pour séparer complètement la clientèle véhiculaire et la clientèle à pied ou à vélo.

1615 Donc, nous, effectivement, de notre côté, pour les besoins du parc, on a investi massivement dans notre plan de développement pour assurer la meilleure sécurité possible. Les traverses à niveau n'étaient absolument pas envisageables aux endroits où on souhaitait des traversées à cause des courbes et de la vitesse de circulation.

1620 Maintenant, pour le camping McKenzie spécifiquement, comme on l'a mentionné, bien, c'est le chemin d'accès pour la clientèle qui ne va pas passer, justement, à travers le camping, et puis une étude de circulation qui démontrait que l'impact du projet était quand même minimal à ce niveau-là et, finalement, bien, comme on l'a mentionné aussi, la limite de vitesse, qui relève plutôt du MTQ, qui permet une certaine sécurité.

1625

**LE PRÉSIDENT :**

1630 Ma question, puis après je vais retourner vers madame Goulet, est-ce que cette expérience-là ou cette expertise-là que vous êtes en train d'acquérir pourrait être profitable, pourrait servir pour une situation comme celle de madame Goulet?

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

1635 En fait l'étude qu'on a... les études, là, les études de circulation, mais aussi de sécuriser, de vérifier la conformité des accès qu'on prévoit, oui, bien, je pense que c'est de vérifier les critères d'acceptabilité au niveau du MTQ. Donc, si le MTQ quelque part a permis cette traverse-là, donc il y a un passage piéton sur la 222, c'est qu'il a jugé que c'était conforme à sa réglementation. Donc nous aussi, c'est ça qu'on vient faire.

1640 Nous, il n'y avait aucune possibilité d'avoir des traverses à niveau qui étaient conformes aux critères de sécurité du MTQ, et donc, on a dû aller vers d'autres infrastructures. Mais dans le cas de Camping Plage McKenzie, certainement, bien, il faudrait vérifier auprès du MTQ, la conformité avec les règles de sécurité.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Mais juste pour avoir une petite idée, par rapport à la traverse piétonne que madame évoque ici, puis le premier tunnel, là, le tunnel le plus proche, on parle de quelle distance sur la route 222 entre le tunnel prévu puis la traverse piétonne du Camping Plage McKenzie?

1650 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

On n'a pas les chiffres exacts, mais un ordre de grandeur de 2 kilomètres, peut-être?

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Un ordre de 2 kilomètres, O.K.

1660 Écoutez, je vais revenir vers madame Goulet. En fait, juste une petite précision. Vous parliez des études de la firme EXP, c'est les études de circulation, les études de sécurité puis les études aussi pour les traverses, tunnels et passerelle. Bon, je ne sais pas si c'est plusieurs études ou une seule étude, mais vous me voyez venir, je vais vous demander de les déposer aussi pour qu'on puisse y avoir accès, s'il vous plaît.

1665 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

On va toutes les déposer.

1670 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Donc, Madame Goulet, j'ai entendu que vous aviez une grande expérience au niveau de cette traverse piétonne et de la sécurité routière, là. Je vous invite à venir déposer un mémoire, présenter vos commentaires et vos informations auprès de la commission en

1675

deuxième partie, à partir du 3 avril, ça va nous faire plaisir de l'accueillir. Donc, ceci dit, pour vos questions, je vous remercie beaucoup.

**Mme GENEVIÈVE GOULET :**

Parfait. Merci beaucoup.

1680

**LE PRÉSIDENT :**

Bonne fin de journée.

1685

---

**M. RICHARD RÉGIMBALD**

**LE PRÉSIDENT :**

1690

Maintenant, j'irais vers une personne en salle, donc Richard Régimbald. Je m'excuse pour le nom. Bonjour!

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

1695

Bonjour, tout le monde. Moi, je vais vous parler un peu sécurité.

**LE PRÉSIDENT :**

1700

On vous écoute.

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

1705

Chemin des Bûcherons, c'est un chemin privé, on en a parlé beaucoup, j'y reviendrai. Le chemin de la Rive est aussi un chemin privé sur une certaine portion. Est-ce qu'on peut avoir la carte, s'il vous plaît?

**LE PRÉSIDENT :**

1710 Oui, je vais demander à monsieur Pelletier ou à son équipe de projeter la carte, peut-être en essayant d'avoir un meilleur cadrage sur le secteur du chemin des Bûcherons, s'il vous plaît?

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

1715 Exactement. À partir – on ne le voit peut-être pas, il faudrait agrandir encore si c'est possible, si ça ne l'est pas, je vais tenter de vous l'expliquer quand même. On peut voir, sur la carte, il y a trois courbes qui sont dangereuses : ce sont les courbes entre le chemin des Littorelles et, justement, le stationnement 5. Ce sont des courbes à 90 degrés qui sont, je dirais, dangereuses. Il y a eu plusieurs accidents dans ces courbes-là, les gens roulent trop vite, surtout quand on ne connaît pas le chemin. C'est large sur une bonne portion, on s'imagine que tout va bien, et on frappe la courbe à 90 degrés puis on déborde puis on se ramasse dans le clos.

1720

**LE PRÉSIDENT :**

1725 Juste pour le bénéfice de tout le monde, moi, je le vois ici, là, mais quand on suit le chemin, c'est le tracé grisé, là?

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

1730 Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

1735

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

Si on part de l'intersection du chemin des Littorelles, c'est ça, et qu'on monte, il y a une première courbe à 90 degrés.

1740

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

1745

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

C'est loin d'être évident. La deuxième courbe qu'on voit, c'est celle que vous venez de faire là. On a déjà eu un entrepreneur qui a pris le fossé dans ça avec sa remorque en arrière, puis c'est un fossé d'à peu près 10-12 pieds.

1750

On continue, et l'autre courbe, elle est aussi vicieuse – excusez le terme. Quand on prend cette courbe-là, c'est 90 degrés encore, et les gens évitent les bosses, les trous d'âne, et cetera, pour se déporter à gauche ou à droite, alors il y a beaucoup de risques d'accident. En plus, l'hiver, le chemin...

1755

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vais vous écouter pour votre question sur la sécurité, maintenant.

1760

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

O.K. Qu'avez-vous envisagé pour rendre ce chemin conforme aux normes en matière de sécurité routière, compte tenu de la configuration géographique de ce chemin qui, pour les riverains, ceux qui le prennent souvent, on les connaît, les bosses. On connaît les endroits où c'est dangereux. Mais pour quelqu'un qui ne prend pas ce chemin-là régulièrement, c'est, je vous dirais, c'est loin d'être évident. Et les gens roulent là-dessus à 70-75 kilomètres à l'heure.

1765

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. J'ai bien compris votre question. On va aller vers monsieur Pelletier avec l'angle de la configuration du chemin des Bûcherons, s'il vous plaît.

1770

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1775

Je dirais, sur l'angle de la configuration du chemin, comme vous dites, je me répète un peu, mais comme on n'est pas propriétaires de ce chemin-là, nous, on n'a pas planifié d'intervention pour sécuriser ou pour corriger des courbes ou... donc, les gens vont utiliser le chemin ou il est envisagé que les gens utilisent le chemin dans son état actuel.

1780

Mais, comme j'ai déjà mentionné, en fonction de la *Loi sur les parcs*, si jamais on constate ou on nous rapporte des éléments qui sont dangereux, comme ce qu'on semble signifier actuellement puis qu'on souhaite intervenir, on a les pouvoirs de le faire et le – je cherche le terme, excusez – pas le bail, mais la servitude qu'on a avec le propriétaire nous permet de poser ce genre de geste là.

1785

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre réponse. Je vous écoute pour votre deuxième question.

1790

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

J'habite sur le chemin des Bûcherons, tout près du fameux stationnement. Devant chez moi, parallèlement au chemin des Bûcherons, il y a une servitude de passage où on est quatre propriétaires à partager. Comment, qu'est-ce que vous avez prévu pour les gens qui se stationneraient dans cette servitude de passage, qui est uniquement pour nous quatre et non pas pour le public? Mais elle est très près du stationnement et si le stationnement déborde, j'ai l'impression qu'avec des arrêts, des défenses de stationner sur le chemin des Bûcherons, on va voir des gens se stationner dans nos servitudes.

1795

1800

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pelletier, donc sur les servitudes spécifiquement qui donnent, si je comprends bien, qui donnent sur le chemin des Bûcherons directement très près du stationnement?

1805

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1810 Oui. Bien, écoutez, je dirais, on est dans des enjeux très ponctuels, ce n'est pas  
nécessairement des éléments qu'on a tout planifiés à l'intérieur du projet d'agrandissement, qui  
sont inscrits dans nos documents de concept d'aménagement, mais pour ce genre de chose là, le  
réflexe qui me vient, c'est de dire, peut-être que l'ajout d'une signalisation pourrait aider les gens à  
comprendre qu'ils n'ont pas le droit d'avoir accès à cette servitude-là. Donc, c'est quelque chose  
qu'on pourrait travailler en collaboration avec les citoyens dans ce cas-là.

1815 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Je vous remercie beaucoup pour vos interventions.

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

1820

(Propos hors micro).

**LE PRÉSIDENT :**

1825 C'est ce que j'ai entendu, puis je vous invite à déposer des mémoires pour qu'on ait toutes  
les informations nécessaires pour poursuivre notre enquête.

1830

---

**M. DANIEL SIMARD**

**LE PRÉSIDENT :**

1835 On va prendre un intervenant en salle, puis ensuite on va prendre une courte pause, après  
le prochain intervenant, qui est Daniel Simard. Bonjour!

**M. DANIEL SIMARD :**

Alors, bonjour! Vous m'entendez?

1840 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1845 **M. DANIEL SIMARD :**

On va parler du fameux chemin d'accès pour se rendre au stationnement sur le chemin des Bûcherons.

1850 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous écoute.

**M. DANIEL SIMARD :**

1855 J'ai fait un petit exercice ce matin et les gens qui demeurent à l'ouest du parc que ce soit Bromont, Granby, Montréal, les Laurentides, vont utiliser leur téléphone pour « comment m'y rendre? » Ils ne connaissent pas l'endroit. Il va suggérer deux chemins : la 10 ou la route 220.

1860 Si vous passez par la route 220, il va vous amener automatiquement à passer par le chemin Simoneau, chemin Simard, chemin de la Rive; pourquoi? Parce que c'est 3,5 kilomètres de moins.

1865 La même chose, les gens qui vont arriver de l'Est; ils vont sûrement passer par le chemin des Bûcherons. Arrivés dans le stationnement, beau lac en bas, qu'est-ce qui va les empêcher de passer par le chemin de la Rive pour faire moins de kilométrage?

**LE PRÉSIDENT :**

1870 Parfait. Je comprends bien votre question, donc je vais aller vers monsieur Pelletier. Là, on parle spécifiquement d'application GPS, de l'utilisation de GPS pour se géolocaliser pour faire un trajet...

**M. DANIEL SIMARD :**

C'est ça.

1875

**LE PRÉSIDENT :**

Comment on fait pour éviter qu'on passe par des endroits où on ne veut pas nécessairement que les gens passent?

1880

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Encore une fois, je pense que la réponse, c'est dans la signalisation. Les gens qui connaissent le territoire ici voient de façon fréquente, sur le réseau supérieur, la signalisation qui indique les accès aux parcs nationaux, les directions à prendre pour accéder au territoire du parc national actuel, donc ça va être la même chose qui va être faite pour le territoire de l'agrandissement.

1885

Donc, on va installer une signalisation en partenariat avec le ministère des Transports pour diriger les gens vers les axes à utiliser. C'est sûr que ça n'empêchera pas les gens d'utiliser une application mobile qui va les diriger à d'autres endroits. Je sais, à cet effet-là, qu'il y a des signalisations qui sont installées à certains endroits pour dire, par exemple : « Google vous dirige vers ici, mais ce n'est pas la bonne direction. » Donc ça, c'est des choses qui existent.

1890

Et puis – je pense qu'il y avait un volet de la question aussi qui concernait l'entretien – je suis moi-même allé sur le chemin des Bûcherons, il y a de la signalisation qui est déjà en place pour indiquer que certains secteurs ne sont pas entretenus, qu'on s'y aventure à nos risques.

1895

Donc, je pense que la réponse, c'est vraiment au niveau de la signalisation, mais effectivement, on est en 2023, les gens utilisent les applications mobiles, on ne pourra pas contrôler tout, mais sur le terrain, ça va être clairement indiqué comment se rendre au territoire du parc national.

1900

**LE PRÉSIDENT :**

1905

Est-ce que j'ai entendu qu'il y avait quand même une ouverture pour certaines applications qui pourraient faire en sorte, peut-être, d'éviter des trajets qui pourraient être plus dangereux ou moins accessibles ou autres?

1910

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Comme je le disais un peu plus tôt, le souhait, c'est que... le parc national, c'est quelque chose de vivant auquel on travaille au quotidien. Il apparaît des enjeux, on en règle; il en apparaît des nouveaux. C'est du quotidien pour nous en termes – avec notre exploitant, c'est des éléments quotidiens qu'on gère. Les enjeux qui sont amenés, ce ne sont pas des petits enjeux, c'est des enjeux qui se valent, mais c'est des enjeux qu'on gère au quotidien.

1915

Donc, je pense que c'est juste, il y a des endroits – la table d'harmonisation, comme je le disais –, où les citoyens peuvent s'adresser à leur municipalité, peuvent s'adresser à nous directement, puis on aborde ces questions-là, puis on trouve des pistes de solution.

1920

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Monsieur Simard, je vous invite à poser votre deuxième question.

1925

**M. DANIEL SIMARD :**

Sur le chemin des Bûcherons actuellement, l'été, il n'y a pas d'abat-poussière de mis sur le chemin, c'est terrible. Si on suit une voiture, c'est un brouillard total, on ne voit absolument rien. Est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu avec l'achalandage supplémentaire?

1930

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Monsieur Pelletier?

1935

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1940 Encore une fois, pour le moment, à l'étape où on est rendu dans l'évolution du projet, il n'y a rien de prévu à cet effet-là. Je me permets de le rappeler, on n'est pas à l'intérieur du territoire de l'agrandissement, on est à l'extérieur du territoire de l'agrandissement, mais s'il y a des besoins spécifiques qui se font sentir, encore une fois, on a, via l'article 6 de la Loi, on a le pouvoir, puis avec les éléments, avec le propriétaire, on a les éléments à notre disposition pour intervenir si on veut agir là-dessus aussi.

1945 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Pelletier. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Simard, pour votre intervention.

1950 La commission va prendre une pause de 10 minutes, donc dans 10 minutes on est de retour, merci.

1955 **SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

**REPRISE DE LA SÉANCE**

1960 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT**

**LE PRÉSIDENT :**

1965 La commission va reprendre ses travaux, donc j'inviterais Gisèle Lacasse-Benoît, s'il vous plaît. Bonjour!

1970 **Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Bonjour! Ça va bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1975

Bien et vous?

**Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

1980

Merci. Alors, bonjour...

**LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

1985

**Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Merci beaucoup de doubler la superficie du parc, tel que promis. Ma question portera sur la réserve de biodiversité. On constate que 13 kilomètres carrés seront mis en réserve de biodiversité – la question est double : ce statut offre-t-il une protection égale à un parc national? Et dans la même question : pourquoi céder 13 kilomètres carrés pour une piste de motoneige qui aura 20 mètres de largeur par 10 kilomètres de long?

1990

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, on parlait de la réserve de biodiversité. Donc, par rapport au statut de parc national, si j'ai bien compris votre question, et ensuite spécifiquement sur le chantier de motoneige qui la traverse.

1995

2000

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, Monsieur le Président. Donc, la réponse rapide, c'est non, ce n'est pas la même chose un statut de parc national et un statut de réserve de biodiversité. Maintenant, je passerais la parole

2005

à mon collègue Alain Thibault, à ma gauche, qui pourra préciser davantage les éléments soulevés dans la question.

**M. ALAIN THIBAULT :**

2010

En fait, au niveau de la protection du territoire, une réserve de biodiversité ou parc national sont deux aires protégées de catégorie 2 dans la plupart des cas, selon la classification de l'UICN, mais là, je ne veux pas m'avancer, dans ce cas-ci, si on attribuera une catégorie 2 à la réserve de biodiversité, mais en fait, ce qui est important de comprendre, c'est que dans les deux cas, ce sont des aires protégées qui interdisent toute forme d'activités industrielles. Alors, elles ont ça en commun, qu'il ne peut pas y avoir d'activités industrielles forestières, minières ou énergétiques.

2015

Par contre, il y a des différences au niveau des régimes d'activités qui sont offerts, puis monsieur Pfister pourra compléter, si jamais je dis quelque chose qui est incomplet ou erroné, mais bon, la plupart des réserves de biodiversité ou, en tout cas, celle-ci, l'intention c'est de permettre la circulation en véhicules hors route sur les sentiers balisés et aussi, de permettre la chasse, qui sont deux activités qui sont interdites dans les parcs nationaux.

2020

Maintenant, au niveau de pourquoi ne pas inclure au parc 13 kilomètres carrés, pour un seul sentier de motoneige? Il faut comprendre que ce n'est pas juste le sentier de motoneige régional 521 qui va se trouver à l'intérieur de cette réserve de biodiversité là, mais il y a aussi le sentier de quads, le numéro 10, quatre saisons, qui est situé, lui, au nord et à l'est de la rivière au Saumon qui est dans ce territoire-là. Donc, il y a deux sentiers de véhicules hors route qui seront maintenus à leur emplacement actuel.

2025

Et ce qu'il faut comprendre aussi, c'est que c'est un territoire qui avait un potentiel de mise en valeur, on va dire relativement limité, de par le fait qu'il y a beaucoup de milieux humides puis beaucoup de sols, terrains mal drainés, et donc, ça fait partie de la réflexion, à savoir, quel est le meilleur statut de protection pour un territoire?

2030

Il existe plus de 30 statuts d'aires protégées; les parcs nationaux en sont un, mais il y en a d'autres, et la décision qui avait été prise en 2013, c'est que le statut de réserve de biodiversité était plus adapté aux usages qu'on voulait permettre sur ce territoire-là.

2035

Maintenant, j'ai une carte qui liste l'emplacement des sentiers de véhicules hors route, si vous voulez, je peux la partager.

2040

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous pouvez la partager, ça va nous permettre de bien visualiser l'endroit où on se trouve.

2045

**M. ALAIN THIBAUT :**

D'accord. Je vais laisser mon collègue Jean-Philippe faire le partage.

2050

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, puis je vais aller vers monsieur Pfister ensuite – je vais me rallier à votre proposition – pour des compléments d'information sur la réserve de biodiversité.

2055

**M. ALAIN THIBAUT :**

Donc, à la limite des deux territoires – là, c'est un tracé en vert, ça correspond au tracé du sentier de motoneige 521, qui est un sentier régional. Et ce qu'on voit en jaune, c'est un extrait de...

2060

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Thibault, juste peut-être aider un peu à visualiser, là, il y a beaucoup de couleurs sur la carte, vous êtes allé tout de suite vers les lignes, mais le bleu foncé versus le vert pâle, est-ce que vous pouvez nous indiquer à quoi ça correspond comme territoires?

2065

**M. ALAIN THIBAUT :**

Oui, certainement. Le bleu foncé, c'est la proposition d'ajout au parc national du Mont-Orford et le beige, c'est le projet de réserve de biodiversité. Donc, c'est le sentier de motoneige qui en ferait la limite et, en jaune, comme je disais, c'est un extrait, là, on n'a pas la totalité, mais c'est un extrait du sentier quatre saisons de quads, du club de quads du Val-Saint-François.

2070

**LE PRÉSIDENT :**

2075           Merci beaucoup pour ces précisions. Je vais demander à monsieur Pfister, est-ce que vous avez des compléments d'information pour qu'on comprenne bien la situation de ce territoire-là?

**M. OLIVIER PFISTER :**

2080           Bien oui, merci, Monsieur le Président. Écoutez, je vous proposerais, puis j'avais préparé une diapo à cet effet-là, je vous proposerais peut-être de regarder la définition d'aire protégée, parce que dans les deux cas, autant un parc national qu'une réserve de biodiversité se qualifient au titre de définition d'aires protégées. Et le gouvernement du Québec a adopté la définition de l'UICN, l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui définit ce que doit – qu'est-ce qu'une aire protégée et quels territoires peuvent se qualifier au regard d'une définition d'aire protégée.

2085           Donc, est-ce que je peux?

**LE PRÉSIDENT :**

2090           Oui, oui, tout à fait, vous pouvez projeter votre diapositive. Et elle sera également disponible, comme je l'ai déjà mentionné, sur le site Web du BAPE.

**M. OLIVIER PFISTER :**

2095           Bien, en fait, je vais vous lire ça rapidement :

2100           « Selon l'UICN, une aire protégée est : « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. »

2105           Et le point sur lequel j'aimerais attirer votre attention, et c'est un point qui est commun à toutes les aires protégées, donc à la fois aux parcs nationaux, comme pour les réserves de biodiversité, c'est que les objectifs de gestion d'une aire protégée, les objectifs de gestion principaux doivent viser la protection du milieu naturel. Et lorsqu'il y a incompatibilité entre les objectifs, l'atteinte des

objectifs de conservation au sein d'une aire protégée et d'autres objectifs de gestion de l'aire protégée, la priorité, la prépondérance est toujours donnée à l'atteinte des objectifs de conservation.

2110 Et ça, c'est pour toutes les aires protégées, aussi bien les parcs nationaux que les réserves de biodiversité.

2115 En ce qui concerne l'origine d'usages, effectivement, au sein d'une réserve de biodiversité, et c'est une des différences avec les parcs nationaux, on peut accepter, dans certains cas et dans certaines conditions, une circulation motorisée qui est préexistante à la création de la réserve de biodiversité, ce qu'on ne peut pas faire dans un parc national.

2120 Cependant, cette circulation-là, préexistante, doit se faire sur des chemins qui sont déjà aménagés. On ne permet pas l'aménagement de nouveaux chemins suite à la désignation d'une aire protégée, d'une réserve de biodiversité, mais on peut accepter la circulation qui se fait sur des chemins qui sont préexistants au moment de la création de l'aire protégée, en autant que cette circulation-là ne compromette pas l'atteinte des objectifs de conservation. Et on retourne au principe de prépondérance des objectifs de conservation.

2125 Suite à la création de la réserve de biodiversité, on n'étendra pas ces droits-là. Suite à la création de la réserve de biodiversité, les droits de circulation motorisée vont être circonscrits dans les chemins existants, sur une assise qui est capable de supporter ce genre de circulation là, et ils ne seront pas étendus au reste du territoire. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

2130 Merci pour le complément d'information. Madame Lacasse-Benoît, je vous invite à poser votre deuxième question.

**Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

2135 Parfait. En 2005, le BAPE constatait que l'acquisition de terrains situés dans le secteur du lac Fraser, des monts Chauve et du Pic-au-Corbeau augmenterait la représentativité de la région des monts Sutton et proposait d'en faire l'acquisition. Le BAPE constatait également qu'il existe

2140 plusieurs peuplements susceptibles de bénéficier d'un statut d'écosystème forestier exceptionnel à l'intérieur du parc et dans les terrains adjacents.

2145 Est-ce que le gouvernement a fait l'acquisition des territoires, les trois premiers nommés? Et dans le bas du parc national, dans le sud du parc, là où il y a un écosystème forestier adjacent au parc national, les terrains n'ont pas été acquis. Est-ce qu'on peut savoir pourquoi le gouvernement n'a pas à ce moment-là acquis ces milieux forestiers exceptionnels, ces écosystèmes forestiers exceptionnels?

**LE PRÉSIDENT :**

2150 Parfait. Monsieur Pelletier, je vous adresse la question, est-ce que c'est clair?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

2155 Oui, très clair. Je vais passer à parole à Alain Thibault, mon collègue, qui va répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

2160 **M. ALAIN THIBAUT :**

2165 Si j'ai bien compris, on fait référence aux terrains qui avaient été proposés dans l'échange de 2001. Je vais me référer donc, si vous le permettez, à une des diapos de la présentation qu'on a faite hier, et je vais partager.

2170 Donc, les terrains qu'il avait été envisagé d'inclure au parc à l'époque, qui sont les terrains qu'on voit en bleu, en fait, et en vert, c'est les limites du parc national. Je vais pointer à l'écran pour le bénéfice plutôt, des gens qui sont... en tout cas. Ce terrain-ci, pas dans la même configuration exacte, a été acquis pour fins de parc. Le terrain qui est à l'est ici aussi, qui se rend jusqu'à la 220 a aussi été acquis pour fins de parc.

Donc, de toute cette proposition, le seul qui n'a pas été acquis pour fins de parc, c'est le petit triangle qu'on voit au sud du parc. Puis on a demandé la raison?

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est exact.

2180 **M. ALAIN THIBAUT :**

En fait, comme on l'a expliqué hier, le projet s'est déroulé en deux phases, puis la première phase voulait répondre à l'objectif de doubler ou de presque doubler la superficie du parc, et c'est à ce moment-là que les terrains qui ont été ciblés, c'était des terrains qui sont situés du côté nord. Je vais encore une fois utiliser cette diapositive-là.

2185  
Donc, ça a été le résultat de l'exercice qui a été fait à l'époque pour cibler les terrains qui feraient partie de l'agrandissement. Et quand on est allés ensuite en deuxième phase d'acquisition, c'est des acquisitions qui s'articulaient autour de cette première phase-là, pour la compléter, pour nos besoins de conservation et de mise en valeur.

2190  
Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres terrains autour du parc national qui ne seraient pas intéressants pour la protection de parc national, mais on a mis nos efforts sur ces terrains-là. C'est des acquisitions qui ont pris beaucoup d'années à se concrétiser. Elles ne sont même pas encore toutes complétées, et ça fait 17 ans qu'elles ont été amorcées.

2195  
Donc, c'est vraiment l'étape la plus longue, et à un moment donné, on veut proposer un projet et... en fait, la question est bonne pour ce terrain-là, mais elle serait bonne aussi pour d'autres terrains non développés en périphérie du parc. On est ouvert à regarder des opportunités si elles se présentent, mais pour l'instant, elles ne font pas partie de la proposition parce qu'on s'est concentré sur les terrains qu'on a acquis pour ce projet-ci.

2200 **LE PRÉSIDENT :**

2205  
Peut-être pour compléter l'information au bénéfice de madame, ici, vous dites que vous êtes ouverts à d'autres terrains. Cette ouverture-là, elle peut se concrétiser comment? Puis est-ce que

ça veut dire de reprendre le processus à partir du début, ou à chaque fois qu'il y a une proposition, vous pouvez l'accueillir à la pièce en considérant certains critères que vous avez préétablis, peut-être, ou en discussion avec, bon, je ne sais pas, des comités, tables d'harmonisation? On a parlé de différents véhicules tout à l'heure, je ne sais pas si vous pouvez nous éclairer sur ce sujet-là?

2210

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. Un début de la réponse, c'est un travail quotidien, je vous dirais, au sein de la Direction des parcs nationaux. Je vais juste faire allusion – je parle de l'acquisition de terrains – on met beaucoup d'efforts, comme Alain le mentionnait, là-dessus. C'est des démarches qui sont longues, et, je vais employer le terme, laborieuses, là, dans le sens où ça nécessite beaucoup d'efforts et de temps pour concrétiser des acquisitions, mais on est toujours ouvert.

2215

Parfois, c'est des gens qui nous approchent pour nous proposer des terrains; parfois, c'est nous qui faisons des approches parce qu'on veut compléter un parc qui aurait des possibilités d'agrandissement. Donc, toutes les options sont possibles. Des fois, ce sont des organismes de conservation aussi qui vont nous approcher. Donc, toutes les options sont possibles.

2220

Le gouvernement actuel a pris l'engagement d'agrandir cinq parcs nationaux existants présentement, donc on travaille sur ces agrandissements-là, puis on travaille également sur d'autres projets d'agrandissement, comme je dis, au fur et à mesure où on nous signifie des intérêts pour se départir d'un terrain, puis un terrain qui peut être pertinent pour nous.

2225

Donc, c'est vraiment une démarche qui est en continu. Mais, comme Alain le mentionnait, à un moment donné, quand on veut concrétiser un projet, on doit prendre un moment d'arrêt, concrétiser les choses puis, par la suite, on pourra continuer à poursuivre le processus d'agrandissement, mais dans une seconde phase.

2230

Puis là, aujourd'hui, nous, à un moment donné, on avait, dans les échanges qu'on avait lors de l'élaboration du concept d'aménagement, puis des limites, puis du plan de zonage, on a eu un fort sentiment que les gens souhaitaient voir le projet se concrétiser. Ça fait plusieurs années qu'on travaille sur ce projet-là, donc nous, on pensait qu'on était rendus au moment où il fallait prendre pause, concrétiser quelque chose pour, par la suite, entamer peut-être d'autres phases d'agrandissement.

2235

2240 Puis là, je passerais la parole à Alain sur le travail qui est fait spécifiquement pour procéder à des acquisitions de terrains.

**M. ALAIN THIBAUT :**

2245 En fait, comme Christian le mentionne, souvent, ça peut être des propriétaires qui nous approchent pour offrir des terrains. Dans ce cas-là, ce qu'on va faire, on va regarder si le terrain peut être intéressant pour le parc, de par sa localisation, de par sa configuration et de par, aussi, sa valeur écologique.

2250 On va aussi s'assurer qu'on a l'adhésion de la communauté, de la municipalité qui est concernée. On va regarder aussi quels sont les usages actuels du terrain pour voir s'il y a des incompatibilités avec les usages qui sont permis à l'intérieur d'un parc national, et on va regarder aussi s'il y a une valeur ajoutée à intégrer ce terrain-là dans un parc national par rapport à d'autres statuts d'aire protégée qui peuvent exister.

2255 Et si jamais on décide que ce serait une bonne idée d'inclure ce terrain-là dans le parc, bien, encore faut-il aussi que le propriétaire soit satisfait de l'offre que le gouvernement va déposer. C'est aussi une condition, il faut qu'on s'entende. Dans la mesure où on ne veut pas nécessairement l'expropriation pour des terrains qui ne sont pas indispensables à un projet.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, ça peut se faire à tout moment?

2265 **M. ALAIN THIBAUT :**

En fait, on peut faire l'acquisition à tout moment, mais pour l'intégrer au parc national, à ce moment-là, on doit faire une consultation publique. Et s'il y a des opposants, on doit les entendre en audience publique.

2270 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est le processus qu'on vit actuellement qui doit être repris.

**M. ALAIN THIBAUT :**

2275

La *Loi sur les parcs* dit qu'on doit entendre les opposants en audience. On a déjà fait des projets, on a déjà agrandi des parcs dans le passé récent, c'était des terrains qui appartenaient au gouvernement du Québec depuis plusieurs années et c'était des petits terrains, il n'y avait pas d'enjeu, donc il n'y a pas d'opposants qui se sont manifestés lors de la consultation, donc on n'a pas eu besoin de faire une audience. Mais on doit quand même faire un processus de modification réglementaire, modification au *Règlement sur les parcs*, modification au *Règlement sur l'établissement du parc* aussi en question.

2280

Mais, c'est ça, les audiences publiques sont obligatoires s'il y a des opposants qui se manifestent pendant la consultation publique.

2285

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour compléter l'information pour madame, une proposition, sur la base d'un critère d'un écosystème forestier exceptionnel, c'est une proposition qui pourrait être accueillie par le Ministère, c'est ce que j'entends?

2290

**M. ALAIN THIBAUT :**

Oui, certainement.

2295

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Madame, je vous invite à déposer un mémoire avec des propositions, la commission va les accueillir avec grand plaisir.

2300

**Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Je vais déposer un mémoire, je vous remercie, et je vous invite à poursuivre vos efforts de conservation. Merci beaucoup.

2305

**LE PRÉSIDENT :**

2310           Merci beaucoup.

---

**M. MICHEL BERGERON**

2315

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais appeler maintenant Monsieur Michel Bergeron. Bonjour!

2320

**M. MICHEL BERGERON :**

Bonjour! Ma question suit le sujet de la dame qui m'a précédé concernant le secteur nord du projet d'agrandissement et de la réserve de biodiversité. On sait donc que dans ce secteur, il s'agit en fait d'un corridor naturel, qui est celui de la rivière au Saumon qui, je dirais, part du lac La Rouche vers la municipalité de Kingsbury.

2325

Ma question, c'est en fait : est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de créer une espèce de comité pour concerter l'ensemble des acteurs propriétaires de ce corridor naturel, dans l'état des connaissances qu'a produit l'équipe de la SÉPAQ et du ministère Faune et Parcs pour établir le grand projet d'agrandissement du parc?

2330

On dénote une très grande diversité, richesse biologique, faunique dans ce territoire et on s'aperçoit qu'en fait, il y a plusieurs acteurs qui vont et qui font de la conservation, dont une nouvelle réserve naturelle qui est celle de Joseph-Armand-Bombardier, qui est juste située au nord.

2335

Ma question c'est : dans le fond, il s'agit, tout ça, d'une grande unité écosystémique, mais il y a des frontières administratives; est-ce qu'il n'y a pas moyen de gérer cet ensemble tel qu'il est, c'est-à-dire un corridor naturel dans lequel il y a une richesse écologique démontrée, et qui est uniforme du nord au sud, dans ce corridor?

2340

**LE PRÉSIDENT :**

2345 Parfait. Je vais aller vers monsieur Pelletier pour la réponse à votre question. Ça va, Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

2350 Oui. Je pense que ce à quoi monsieur Bergeron fait référence, c'est ce que nous on appelle dans notre langage « les corridors écologiques ». Donc ça, c'est des zones, comme il les a bien définies, là, où il y a des composantes écologiques particulières, puis ça permet entre autres aux espèces animales et végétales de circuler librement d'un territoire à d'autres territoires.

2355 Je dirais que les parcs nationaux, on essaie de s'insérer, on essaie de mettre des efforts puis de s'insérer à l'intérieur de ces corridors écologiques là. Les corridors écologiques ne sont pas uniquement – puis monsieur l'a bien mentionné – ne sont pas uniquement des parcs nationaux, ça peut être différentes composantes, soit de statut d'aire protégée ou autre statut à vocation de conservation.

2360 Mais donc, on a un objectif de s'insérer à l'intérieur de ces missions-là, puis on parlait d'une volonté de concertation, donc je pense qu'à notre niveau à nous – encore une fois, la table d'harmonisation, c'est un beau lieu pour échanger à cet effet-là avec les élus, avec les gens qui ont une vision vraiment globale du territoire, puis d'amener des propositions ou, en tout cas, des enjeux en lien avec ce sujet-là.

2365

**LE PRÉSIDENT :**

2370 Dans une partie de la question, il y avait aussi comment faire l'adéquation entre les limites administratives puis les limites écologiques ou écosystémiques, comment vous réalisez cet arrimage-là?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

2375 C'est une bonne question. C'est difficile de... les animaux n'arrêtent, ou les plantes n'arrêtent pas à la frontière de la municipalité, ils circulent librement sur le territoire.

2380

Dans le cadre du projet d'élaboration du parc national ou de l'agrandissement du parc national, on a fait un travail de concertation avec toutes les municipalités concernées. Ça fait que nous, c'est la façon qu'on travaille. La table d'harmonisation, c'est également la façon qu'elle travaille. Donc, on essaie d'asseoir autour d'une même table, tous les acteurs qui peuvent être concernés par un milieu, pour tenir en compte les préoccupations de tous et chacun.

2385

On travaille dans un contexte où on a une volonté de faire du développement durable, donc on met à contribution plusieurs paramètres dans les décisions qu'on prend, puis c'est ce qu'on souhaite poursuivre, là. Mais on n'a pas de recette de dire : les corridors écologiques, on discute de ça au sein de telle table, là. Ça comprend énormément d'acteurs puis c'est des concepts qui ne sont pas établis légalement ou qui ne sont pas établis, qui ne sont pas enchâssés dans aucune loi ou dans aucun règlement; c'est des concepts qui existent au niveau environnemental.

2390

Donc, avec le support d'organismes de conservation ou d'organismes environnementaux, on essaie de s'insérer dans ce travail-là. On se voit, en tout cas, nous, aux parcs nationaux, on se voit comme un contributeur, pas nécessairement comme un porteur de ces dossiers-là, mais on se voit comme un contributeur.

2395

**LE PRÉSIDENT :**

On va revenir vers vous dans quelques instants, là, ma collègue...

2400

**LA COMMISSAIRE :**

Je voudrais juste avoir une petite précision. On fait souvent référence à la table d'harmonisation comme le forum où on peut discuter d'un peu tout ce qu'on aborde ici en séance, elle se réunit combien de fois par année, la table d'harmonisation?

2405

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Je vais demander à peut-être Mario de répondre à la question, du côté de la SÉPAQ, qui est directeur du parc national.

**LE PRÉSIDENT :**

2410

Monsieur Landry?

**M. MARIO LANDRY :**

2415

Oui. Oui, merci, Monsieur le Président. Donc, la table se réunit minimum deux fois par année, deux à trois fois. Trois fois, la troisième fois, souvent, on fait une visite de terrain aussi dans le parc, mais c'est minimum deux fois par année.

**LE PRÉSIDENT :**

2420

Merci beaucoup pour la réponse. Je vous invite à poser votre deuxième question, Monsieur Bergeron.

**M. MICHEL BERGERON :**

2425

Deuxième question, justement lors de certaines sessions de la table d'harmonisation, on nous a parlé que l'implémentation du plan d'aménagement se ferait en trois phases à partir de 2025. Est-ce qu'on peut nous préciser la hiérarchisation de ces trois phases-là? Par où on va commencer, quels sont vos plans, pour qu'on comprenne exactement comment ces trois phrases se mettront en branle?

2430

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question très claire, que je vais adresser à monsieur Pelletier.

2435

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. C'est une excellente question. C'est un élément qu'on n'a pas pu aborder hier lors de la présentation par souci de gestion de temps, mais donc, ma collègue Brigitte va pouvoir effectivement présenter le concept d'aménagement qu'on vous a présenté hier.

2440

2445 Il est prévu de le mettre en trois grandes phases de développement, donc je vais laisser ma collègue, Brigitte Marchand de la SÉPAQ, vous présenter ces trois grandes phases-là, mais avant, si vous permettez, Monsieur le Président, il y aurait un complément à la question précédente. Ma collègue, dans mon angle mort, va proposer une réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

2450 Madame Lascelles, concernant la question de monsieur Bergeron?

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

2455 Oui. En fait, donc la question précédente où je voulais faire un complément par rapport à la table d'harmonisation. Oui, effectivement, on a eu à travailler, par le passé, sur différents dossiers qui touchaient l'extérieur du parc national. Donc, on avait créé un sous-comité de la zone périphérique, et à ce moment-là, on peut adresser des grandes préoccupations. Et, comme dans le principe de grands corridors, on peut asseoir plusieurs organismes ensemble et trouver des solutions concertées et adresser les préoccupations.

2460 Donc, je voulais juste le préciser. Donc, le véhicule de la table d'harmonisation peut se subdiviser en comités de travail, à ce moment-là, quand c'est une volonté du milieu, parce que c'est un bon lieu pour échanger et on peut joindre, à ce moment-là, des gens qui ne sont pas nécessairement de la table d'harmonisation, mais qui se sentent interpellés par la problématique qui est visée.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

2470 Peut-être pour préciser, pour un non-initié comme moi, la table d'harmonisation, la zone périphérique, pour moi, ça fait référence à des territoires. Sont-ils différents? Sont-ils les mêmes? Est-ce que les missions de chacun de ces organismes-là se chevauchent ou on en est dans des organismes de concertation qui n'ont pas nécessairement de lien, il y a une hiérarchie quelconque ou, bref, j'aimerais en savoir plus.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

2475

Il n'y a pas vraiment une hiérarchie à ce moment-là, on travaille tous autour d'une même table sur une problématique qui est concertée. La table d'harmonisation, c'est spécifiquement pour le territoire du parc, donc il y a différents organismes qui siègent autour, à la table d'harmonisation.

2480

Quand on parle de la zone périphérique, c'est ce qui se passe alentour. Donc, on peut définir quelle est la zone périphérique. C'est-à-dire on peut parler d'un 5 kilomètres tout autour des limites, on peut aller jusqu'à 15 kilomètres autour des limites, et selon les problématiques, ça peut aller au-delà si on part de quelque chose de spécifique.

2485

Donc, la zone périphérique, c'est les intervenants qui sont concernés par ce qui se passe autour du parc national.

**LE PRÉSIDENT :**

2490

Est-ce que je comprends que c'est modulable, là? C'est-à-dire que pour certains enjeux, c'est 5 kilomètres...

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

2495

Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

... pour d'autres, ça peut être 15, puis éventuellement ça peut...

2500

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Exactement. Si on parle, admettons, de bassins versants, on va y aller avec la limite du bassin versant qui va être touché à ce moment-là.

2505

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. On va revenir maintenant sur les phases d'aménagement, puis la mise en place des trois phases, Madame Marchand.

2510

**Mme BRIGITTE MARCHAND :**

Si vous le permettez, j'aurais quelques cartes à présenter et j'aimerais préciser – évidemment que c'est des hypothèses de phases. On souhaite aménager de la façon qu'on va vous présenter, en trois phases, idéalement, sur un horizon de 10 ans. Donc, il faut comprendre – vous avez vu l'ampleur du chantier. Il y a quand même beaucoup d'éléments, d'ajouts d'infras à mettre, à faire sur le territoire, donc on est allés par différents critères pour prioriser certains secteurs et, bien, c'est ce qu'on va vous présenter.

2515

Donc, en phase – je commencerais par la phase zéro, c'est-à-dire vous présenter la situation du territoire actuel. Donc, ce que vous voyez à l'écran... donc, ce qu'on a actuellement sur le territoire, qui est en infrastructure, c'est Les Sentiers de l'Estrie, qui est un sentier de randonnée pédestre, donc qui fait l'ensemble du territoire, du sud au nord. Donc, c'est la seule infrastructure actuelle qui est présente sur le territoire.

2520

2525

Donc, on voulait quand même vous montrer la situation au moment où on vous parle en ce moment.

Donc, on irait en phase 1, donc une phrase qu'on prévoit sur trois ans d'aménagement du territoire. Donc, ce qui est priorisé, c'est tout le secteur Montjoie en priorité. Donc, à partir de La Cavalière, la piste cyclable La Cavalière, on aménage donc la piste cyclable qui se dirige vers le secteur Montjoie; on aménage le tunnel, la passerelle, les sentiers de randonnée pédestre, le stationnement également qui est au marais du lac Brompton.

2530

2535

On aménage les sentiers de randonnée pédestre, la piste cyclable qui va se diriger vers les pointes des Pères, mais également la piste cyclable qui va se diriger vers le chemin Bouffard, donc vers Saint-Denis-de-Brompton. Tout ce qui est réseau de sentiers de randonnée pédestre, l'aménagement effectivement, tout le secteur du mont Girard, ensuite les sentiers de contemplation et les sentiers de randonnée qui sont dans le secteur des pointes.

2540 On aménage les dix chalets modèles éco, dans le secteur. L'aménagement de la route d'accès pour la navette, la route d'accès pour les chalets et les petits trottoirs ou les belvédères qu'on aménage également à certains endroits.

2545 Donc, c'est presque la totalité du secteur Montjoie qui est priorisé pour occuper le plus rapidement ce territoire-là, et faire en sorte qu'on va faire également certains – si on va dans l'angle, l'axe longitudinal de l'agrandissement –, il y a certains endroits qu'on souhaite améliorer au niveau des sentiers de randonnée pédestre.

2550 On relocalise certains tronçons des sentiers de l'Estrie pour pérenniser le sentier, c'est-à-dire qu'il y a des endroits où on sait qu'on a des problématiques de drainage, on va aller corriger la situation. Donc, ça aussi, c'est prévu dans la phase 1.

2555 L'aménagement du stationnement du chemin des Bûcherons, l'accès à la paroi d'escalade et au tronçon actuel des sentiers de l'Estrie, mais qui n'est pas l'ensemble du réseau pédestre qui est aménagé dans ce secteur-là.

2560 Donc, si je me rappelle bien, un peu plus au nord, oui, on va aménager également l'entrée, en fait les deux entrées : l'entrée qui va nous amener vers le camping, qui est un nouveau chemin à partir de certains tronçons de chemins forestiers déjà existants; le petit tronçon de sentier pédestre également, pour dévier les gens vers le tunnel, c'est-à-dire qu'avant – le sentier de l'Estrie actuellement traverse la route 220; nous, on veut faire dévier ce sentier-là pour amener vers le tunnel. On passe donc sous la route de façon sécuritaire et on relocalise le stationnement de la paroi Larouche, comme on a pu démontrer ce matin lors de la visite publique.

2565 On souhaitait rendre l'accès à la paroi Larouche sécuritaire et donc, amener le chemin d'accès pour le stationnement, le rapprocher un petit peu vers l'est.

2570 On aménage également le réseau de vélo de montagne dans ce secteur-là. Donc, ce qui était prévu, c'est en phase 1.

Est-ce que ça va? Oui, puis on relocalise au nord complètement un tronçon également de sentier des sentiers de l'Estrie. On réaménage, on contourne des endroits où le milieu naturel est plus fragile, on contourne ces secteurs-là pour aller vers le canton de Melbourne.

2575 On maintient, pour votre information, les liens avec Les Sentiers de l'Estrie qui sont à l'extérieur du parc, du nouveau grand parc.

Donc ça, c'est la phase 1. Donc, en priorité, tout le secteur Montjoie.

2580 Si on va en phase 2, maintenant. Donc, du côté de Montjoie, le pavillon de séjour sera aménagé en phase 2. Encore une fois, on prévoit, si tout va bien, sur un horizon de trois ans, cette phase-là. Donc, on est plus à l'an 6, donc l'an 3 à l'an 6 de la création du parc. Donc, on aura le pavillon de séjour qui va être aménagé du côté de Montjoie, donc on aura réalisé l'ensemble des infrastructures du côté de Montjoie.

2585 Maintenant, on se dirige dans l'axe longitudinal du parc. On revient créer le fameux sentier qui va permettre le lien entre le secteur du lac Fraser, qui est déjà existant, et les stationnements qui sont déjà présents, on crée ce lien-là qui va nous amener vers le sentier du Ruisseau-David par le lien pédestre et non plus de toujours utiliser la voiture pour se rendre dans les stationnements. Il y a deux autres stationnements disponibles pour avoir accès au sentier du Ruisseau-David, mais  
2590 là, nous, on crée ce lien-là aussi à partir des stationnements et des services qui sont disponibles au lac Fraser.

Vers le nord, on aménage un nouveau tronçon de sentier. Donc, vous avez vu qu'on relocalise complètement le sentier de l'Estrie. Le sentier de l'Estrie va donc passer par le secteur Fraser et nous amène vers le nord, en faisant un petit arrêt à un arrêt qui est intéressant et donc, il y aura un belvédère à cet endroit-là, puis là, on vient rejoindre un tronçon des sentiers de l'Estrie déjà existants.  
2595

Dans le secteur du mont des Trois-Lacs, on a un tronçon de sentier pédestre également qu'on crée – tout ce qui est en rouge, là, c'est des nouveaux sentiers qu'on crée –, donc on fait un tronçon pour faire en sorte que les gens qui sont moins, peut-être un petit peu moins en forme à monter le mont des Trois-Lacs, bien, on permet de faire un lien, justement, un petit peu moins difficile. Donc, il est en parallèle de la piste cyclable, ce qui fait qu'on n'est pas sur une piste cyclable pour vivre l'expérience de randonnée pédestre.  
2600

2605 On monte vers le nord. Tout ce qui est piste cyclable du sentier, en fait du secteur longitudinal, va être également réalisé en phase 2. Ce tronçon-là donc va permettre de se rendre jusqu'à la paroi

2610 Larouche. Et puis on aménage tout le secteur de sentier des Cascades. Oui, exactement. Le chemin d'accès et le stationnement des Cascades, qui nous permet de nous rapprocher du réseau de sentiers pédestres des Cascades.

2615 Au secteur de l'ancienne carrière, on va aménager le camping, les chalets qui sont prévus, les prêt-à-camper, le centre de services, les pavillons pour les employés. Le départ des employés qui sont au nord de l'agrandissement va se faire à partir de ce secteur-là. L'aire d'entraînement ou l'aire de jeux, de modules d'entraînement pour le vélo de montagne également, fait à partir de modules déjà existants, de matière qu'on a dans la carrière, et modules de jeux pour les enfants. Donc, on aménage vraiment tout le secteur, les stationnements, sera fait en phase 2.

2620 On aura, au ruisseau Ély pour ceux qui connaissent le secteur, là, Les Sentiers de l'Estrée passent déjà dans ce secteur-là, on maintient, c'est extrêmement beau. On va avoir un refuge également qui va être aménagé à cet endroit-là.

2625 Maintenant, on va aller du côté du lac Fontaine. On a donc un accès véhiculaire qui est prévu, vous voyez qui cohabite, là, avec... également, bon, nos employés vont passer par ce secteur-là pour se rendre dans le secteur des refuges qui sont prévus aussi au sud, à proximité du lac Brais. Ça aussi, ça va être réalisé.

2630 L'accès véhiculaire pour le lac Fontaine est uniquement pour les gens qui sont en hébergement. Donc, on parle de sept, maximum de sept camps rustiques à cet endroit-là. Donc, il y aura un accès uniquement véhiculaire pour cette clientèle-là et également pour nos employés qui vont faire l'entretien et la surveillance du territoire.

2635 Et tout le réseau pédestre, comme vous le voyez, là, avec les points de vue, des points de vue naturels qui seront réalisés.

Et ce qu'il reste à compléter dans la phase 2, au nord, les refuges et plateformes de camping rustique au secteur de la paroi Larouche et le chemin d'accès également qui nous amène... en fait, non, le chemin d'accès va être en phase 3, si je me rappelle bien. Alors, c'est la phase 2.

2640 En phase 3, maintenant, il reste quelques infrastructures à réaliser. Donc, dans le secteur du mont des Trois-Lacs et le secteur des Cascades – peut-être juste descendre, je ne sais pas si on a

des infras plus bas? La tour, oui. On a une tour d'observation, en fait on aura deux tours d'observation dans l'agrandissement : une tour qui est exactement à l'endroit où est la main, qui est à proximité du mont des Trois-Lacs... en fait, mont Cathédrale – je m'excuse –, et puis on va monter vers le nord. On a des tronçons de sentiers pédestres qu'on aménage également pour permettre la grande boucle.

2645

Vous aurez compris que là, on traverse la route 222. On aura donc la passerelle au-dessus de la route 222, qui va être créée en phase 3. Et un peu plus au nord, on vient compléter le réseau de randonnée pédestre. Encore une fois, ce qui est en rouge, c'est des nouveaux sentiers; ce qui est en mauve, c'est des sentiers, sentiers de l'Estrie existants. On déplace donc le sentier pour permettre une boucle.

2650

Vous avez compris que dans l'offre de randonnée pédestre, on essaie de créer des boucles, ce qui permet aux gens de faire le kilométrage qu'ils souhaitent, qu'ils sont capables de faire. C'est-à-dire que si on est capable de faire un 5 kilomètres – en général, les gens aiment bien les 5-6 kilomètres de rando –, et à ce moment-là, on peut faire un 5-6 kilomètres, on ajoute après ça un autre tronçon de boucle qui nous permet d'aller faire un 10 kilomètres, un 15, un 20 kilomètres.

2655

Donc, on aura cette offre-là dans le secteur, qui permet une diversité pour différents niveaux de randonneurs.

2660

On aménage également le chemin d'accès pour nos employés, pour surveiller le territoire, pour la sécurité, mais aussi pour l'entretien des refuges et des plateformes de camping rustique qui seront aménagées au nord du lac Miller.

2665

Et la tour d'observation qui est au nord, on crée des... donc, c'est une deuxième tour, ça crée un objectif de randonnée pédestre. Les gens aiment bien monter pour voir le paysage et aux deux endroits où on propose des tours, c'est vraiment des lieux où on va pouvoir profiter d'un 360 et de voir – en fait, 360, la deuxième tour, oui? On est à l'aise, O.K.? – un 360 et puis nous permet de visualiser l'ensemble de ce grand territoire qui sera maintenant un parc national.

2670

Alors, voilà, sur un horizon de 10 ans. Évidemment, il peut y avoir des éléments qu'on ne contrôle pas. On a vécu une pandémie, il y a quand même eu également des matériaux de

2675 construction qui étaient plus difficiles à avoir, donc il peut y avoir des variables, mais l'objectif, c'est ce qu'on propose.

**LE PRÉSIDENT :**

2680 Merci, Madame Marchand, pour cette réponse complète. J'en profite peut-être pour vous demander si vous avez un résumé, une synthèse, un tableau dans lequel ces informations-là sont, puis j'en profite également pour vous souhaiter que les webdiffusions en différé sont disponibles pour pouvoir saisir toute cette information-là qui était très complète.

2685 Vous avez évoqué dix ans de réalisation. Moi, ce que j'ai pris en notes : la phase 1, trois ans; la phase 2, trois ans; donc, j'imagine que la phase 3, c'est quatre ans?

**Mme BRIGITTE MARCHAND :**

2690 Un quatre ans, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2695 Donc, on s'attend à ce que ce soit terminé en 2034? Si, en 2025, comme on l'avait évoqué hier, on était en mesure de concrétiser le projet selon vos objectifs réalistes de réalisation et de mise en place du projet d'agrandissement?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

2700 Exactement. J'aurais un complément aussi. On est en train d'élaborer aussi, parce qu'on est, comme on disait, on est propriétaires des terrains actuellement qui sont publics. Donc, ce qu'on veut faire d'ici à la création du parc national, on attend les conclusions, entre autres des audiences publiques, pour commencer à prendre des orientations sur les aménagements qui vont être faits, mais dès qu'on va avoir des idées claires par rapport aux propositions qu'on fait et qu'on sait que  
2705 ça fait l'unanimité puis que c'est accepté, notre intention c'est de commencer à faire des investissements pour que les gens voient les choses commencer à se créer d'ici à ce que le parc soit créé en 2025.

2710 Donc, on va commencer à poser des gestes, qui ne seront pas de l'ampleur de tout ce que madame Marchand vient de présenter, mais concrètement, on souhaite préparer le terrain pour justement améliorer l'état de certaines infrastructures qui sont présentes, puis permettre aux gens de commencer à s'appropriier le territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

2715 Merci pour le complément. Merci pour votre intervention, Monsieur Bergeron.

**M. MICHEL BERGERON :**

2720 Merci à vous.

---

**Mme MONIQUE MARTIN**

2725 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais appeler maintenant madame Monique Martin. Bonjour!

2730 **Mme MONIQUE MARTIN :**

Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

2735 On vous écoute.

**Mme MONIQUE MARTIN :**

2740 Merci beaucoup. Alors, j'habite – pardon pour ma voix.

**LE PRÉSIDENT :**

Pas de problème.

2745 **Mme MONIQUE MARTIN :**

J'habite au lac Montjoie, juste de l'autre bord du lac, de la pointe des Pères, d'accord? Puis ma question porte sur le ressourcement et la quiétude.

2750 Alors, voici ma question : quand vous avez choisi l'emplacement pour le pavillon et le chalet sur la pointe des Pères, avez-vous pris en considération qu'il y a des pistes de drag et de motocross dans la cour arrière de ce lac-là? Donc, au côté sud du lac, de l'autre côté de la 220, à peu près à un kilomètre, il y a des pistes, O.K., qui opèrent tous les vendredis soir en drag, tous les samedis après-midi en motocross, et tous les mercredis en motocross, et ainsi que quelques fins de semaine  
2755 où il y a un genre de gros super *party* de motocross, au moins deux fois durant l'été, et ceux-ci opèrent du mois de mai jusqu'à peu près au mois d'octobre.

2760 Alors, je m'inquiète beaucoup pour les gens qui vont vouloir profiter de la SÉPAQ, aller dans un beau chalet pour la quiétude puis le ressourcement, puis qui vont entendre ces bruits les vendredis soir et les samedis.

**LE PRÉSIDENT :**

2765 J'ai bien compris pour le motocross, juste peut-être – je ne veux pas abuser de votre voix non plus, mais vous avez parlé des pistes de drag?

**Mme MONIQUE MARTIN :**

C'est exact. Oui, des...

2770

**LE PRÉSIDENT :**

Des courses de voitures?

2775 **Mme MONIQUE MARTIN :**

Oui, des courses de voitures très, très, très fortes, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2780

O.K., parfait.

**Mme MONIQUE MARTIN :**

2785

C'est une nuisance au niveau du bruit qui a été prouvée en cour.

**LE PRÉSIDENT :**

2790

Parfait. C'est clair pour moi. Est-ce que ça va, Monsieur Pelletier? Est-ce que ces activités-là sont connues? Est-ce qu'elles sont prises en considération dans le concept d'aménagement autour du lac Montjoie?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

2795

Oui, effectivement, c'est connu que ces activités-là existent dans le secteur du lac Montjoie. On parle de quelque chose qui se situerait à peu près autour de 2 kilomètres de l'endroit où on prévoit l'aménagement des infrastructures qui ont été présentées par madame Marchand. Ça fait que, je veux dire, on est conscient. C'est sûr qu'il y a un enjeu, peut-être quand les vents sont favorables puis qu'on est dans le maximum de l'utilisation, de ce genre d'utilisation là à des dérangements possibles, mais ça ne change pas le concept d'aménagement qu'on souhaite présenter, là.

2800

**LE PRÉSIDENT :**

2805

Mais est-ce que c'est des activités encadrées? Est-ce que vous avez eu des contacts avec les gens qui pratiquent ces courses de motocross ou de voitures? Est-ce qu'il y a eu des études de bruit qui ont été faites pour évaluer si, effectivement, à 2 kilomètres... bon, vous dites les conditions

favorables, est-ce que vous avez une idée du bruit qui se rend jusqu'à l'endroit prévu où les aménagements sont prévus, en fait?

2810

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. On a eu des échanges avec le monde municipal, je passerais la parole à ma collègue André-Anne Gagnon qui pourra compléter ce volet-là.

2815

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

2820

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

C'est vrai que ça l'a été soulevé. C'est dans le territoire de la ville de Sherbrooke. Donc, je sais qu'il y a des démarches qui ont eu lieu, des poursuites, et cetera, par rapport au bruit puis aux nuisances. Donc, je pense que peut-être la municipalité a plus d'informations à ce niveau-là.

2825

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. C'est un intervenant qui est disponible par écrit, donc on adressera la question puis vous pourrez suivre les réponses au niveau de la Ville de Sherbrooke.

2830

Je vous invite à poser votre deuxième question.

**Mme MONIQUE MARTIN :**

Ma deuxième question qui va suivre est sur le même sujet. Alors, les gens qui quittent la ville pour venir se reposer et se ressourcer, O.K., vont avoir une petite surprise, parce que j'habite de l'autre bord du lac, puis je ferme mes fenêtres à l'occasion, puis je ne me sers pas de mon gazebo le vendredi soir parce que c'est trop bruyant. Qu'allez-vous faire avec ces clients-là qui vont se plaindre?

2840

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, merci. Sur le régime des plaintes, sur une situation – oui, spécifiquement sur le bruit, mais plus globalement, le régime des plaintes, le traitement des plaintes au niveau de la SÉPAQ.

2845

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, ça, c'est vraiment une question qui relève de l'exploitation, alors là, j'ai envie soit de me retourner vers mon angle mort ou vers monsieur Landry qui est le directeur du parc national actuel.

2850

**LE PRÉSIDENT :**

On va commencer de votre côté, puis ensuite j'irai vers monsieur Landry.

2855

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Donc, je passerai peut-être la parole à madame Lascelles.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

2860

Ah, ça va être Brigitte Marchand.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

2865

Ah, ça va être Brigitte. Voyez comment je ne suis pas bon, des fois.

**Mme BRIGITTE MARCHAND :**

Bien, en fait, merci pour la question. Effectivement, on avait eu l'information et je vais être franche avec vous, on avait entendu parler du vendredi soir. Maintenant, on sait qu'il y a des activités qui se sont ajoutées. On va évidemment regarder tout ce qu'il est possible de faire puis travailler en collaboration avec vous. Je crois que c'est une nuisance pour beaucoup de gens dans le secteur.

2870

2875 Maintenant, la meilleure façon, si on a à composer, ça va être important d'informer la clientèle, donc en amont, pour ne pas créer de surprise. Il va falloir organiser notre programmation en fonction de cette réalité-là. Il va falloir trouver des mécanismes, mais on va devoir être créatifs et puis je pense qu'il faut vraiment aviser la clientèle qu'il y a certaines périodes où il n'y aura peut-être pas le calme qui était prévu si ce calme-là, effectivement, n'existe pas, là.

2880 Donc, on va travailler en amont avec la clientèle, comme on fait actuellement – puis là, je prends peut-être un peu de la réponse de mon collègue Mario – mais quand on a des travaux, quand on réalise des travaux dans le parc national à certains moments, on est toujours en amont. On avise la clientèle qu'on est en travaux pour certains secteurs. On essaie de faire en sorte qu'on ferme certains secteurs, justement pour ne pas avoir à vivre de plaintes, mais aussi, on peut les aviser qu'il y a des plages de temps, donc on est en amont de l'arrivée des clients pour ne pas à vivre des plaintes au moment où les gens sont présents.

2890 Donc, il y a des formules qu'on pourra regarder, mais effectivement, là, ce n'est pas la meilleure situation d'avoir une piste de drag qui est à proximité de quartiers résidentiels et aussi de ce projet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2895 Je vais aller vers l'équipe de monsieur Despatie, là, pour peut-être spécifiquement pour cette activité-là, motocross, véhicules de course et compagnie, puis éventuellement sur le traitement des plaintes aussi à l'intérieur du parc.

**M. ANDRÉ DESPATIE :**

2900 Je vais confier la réponse à monsieur Landry qui va parler du processus de gestion de plaintes attaché à Mont-Orford.

**M. MARIO LANDRY :**

2905 Oui, merci. Donc, nous, au niveau des plaintes présentement, bien, il y a différentes façons au niveau de la clientèle. D'abord, on a une plateforme – nous, on appelle à l'interne l'OTRS – qui est une plateforme *Dites-le-nous* où les clients peuvent facilement laisser leurs commentaires ou

leurs plaintes et qu'on répond rapidement à ces questions-là, à ces questionnements-là sur cette plateforme-là.

2910

Mais aussi, pour la clientèle, comme madame faisait allusion, quelqu'un qui serait en hébergement, par exemple, bien, que ce soit au comptoir, on prend au quotidien des plaintes au comptoir du service à la clientèle, et là, à ce moment-là, on peut agir selon, évidemment, la situation.

2915

Quand on parle de bruit, dans le territoire actuel, ce n'est pas quelque chose qui est commun, qu'on a à répondre. Il n'y a pas beaucoup de facteurs externes qui viennent nuire au niveau du bruit pour le territoire actuel, mais quand ça arrive, bien, on parle avec les différents intervenants qui sont souvent les municipalités. On va essayer de trouver un terrain d'entente, quelle est la source du problème, puis essayer de voir quelles sont les pistes de solution.

2920

Et, comme ma collègue madame Marchand, Brigitte, disait : quand c'est nous qui sommes, qui faisons du bruit parce qu'on doit faire des travaux, des choses comme ça, bien, évidemment, en amont, on va s'assurer que la clientèle est prévenue.

2925

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup pour votre intervention. Merci, Madame, pour vos questions.

2930

**Mme MONIQUE MARTIN :**

Merci, Monsieur. Merci, Madame.

---

2935

**Mme MARIE POTVIN**

(par visioconférence)

**LE PRÉSIDENT :**

2940

On va aller vers un intervenant, une intervenante à distance, Marie Potvin. Donc, on va prendre quelques secondes pour la connecter puis ensuite, on va prendre les questions de madame Potvin.

**Mme MARIE POTVIN :**

2945

Oui, bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

2950

Bonjour.

**Mme MARIE POTVIN :**

2955

Vous m'entendez? Oui. Moi, je suis une résidente de la région du lac Bowker, près du chemin Simoneau, et ma famille, nos parents ont donné, en réserve naturelle, en milieu privé, une partie du territoire familial qui va se trouver être vraiment, maintenant, adjacent, juste au sud du parc, si on regarde la carte, au nord du chemin Simoneau, là où Les Sentiers de l'Estrie se dirigeaient vers le ruisseau Ély.

2960

Donc, j'étais, je cherchais des informations sur, y aura-t-il un lien avec les sentiers du parc à ce moment-là, à cet endroit-là, et le parc assurera-t-il une zone tampon pour empêcher la circulation des randonneurs du parc vers nos sentiers privés? Parce que je regardais dans l'entente de reconnaissance de la réserve naturelle, on nous dit que nous sommes responsables d'en contrôler l'accès et d'en bloquer l'accès au public.

2965

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, j'ai bien entendu votre question. Simplement pour assurer que la localisation soit juste, on parle de la portion nord-est, si on veut, du lac Bowker, tout près du parc?

2970

**Mme MARIE POTVIN :**

Oui. Au nord complètement, il y a un lien immédiat, mais il n'y aura pas de sentiers pédestres qui vont passer directement, mais ma question allait dans les deux sens : est-ce que sur le territoire, est-ce qu'on peut... est-ce que nous, on va pouvoir continuer à traverser, comme on avait l'habitude de le faire, pour aller dans Les Sentiers de l'Etrie qui nous menaient au ruisseau Ély? Puis est-ce que, d'autre part, qu'est-ce qui est prévu pour annoncer que c'est une réserve naturelle en milieu privé? Voilà.

2975

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je vais aller vers monsieur Pelletier. Donc, les interrelations entre la réserve naturelle privée que madame évoque et le parc, particulièrement en regard du lien que Les Sentiers de l'Etrie tracent entre ces deux territoires-là.

2980

2985

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. Ma collègue, André-Anne Gagnon va prendre la question.

2990

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Oui. Donc, si on peut afficher la carte 3.16 à l'écran, ça va nous permettre de mieux comprendre où est située la réserve en question.

2995

**Mme MARIE POTVIN :**

Oui, vous la voyez.

3000 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Est-ce que c'est bon? Oui?

3005 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est bien.

**Mme MARIE POTVIN :**

3010 Oui.

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

3015 Parfait. Donc, voilà. Donc, la réserve en bleu, c'est la réserve naturelle Madeleine-Gingras Potvin, dont fait référence ici madame Potvin et, en vert, c'est le projet d'agrandissement du parc national. Donc, on n'a pas les infrastructures superposées, sur la carte, on est désolé, mais quand même. La pointe au nord de la réserve naturelle entre dans le parc et donne sur un sentier équestre qui est prévu à ce niveau-là qui, éventuellement, va croiser des sentiers de randonnée pédestre nord-sud.

3020 Donc, nous, de notre côté, c'est sûr qu'on ne peut pas prévoir un accès pour la clientèle, on va dire, l'ensemble des clients, là, un accès public qui ne donne pas sur des terres publiques. Donc, c'est sûr qu'on ne veut pas faire passer les clients sur des terres privées, donc c'est pour ça qu'on n'a pas prévu d'aménager un accès, parce qu'un accès, une fois qu'il est... un accès officiel, on va dire, il faut l'afficher puis il faut que ce soit pour tout le monde.

3025 Donc, c'est pour ça, ici, on a neuf accès au territoire d'agrandissement, donc, encore une fois, si on multiplie encore plus, si on en ajoute d'autres, là, c'est toute une contrainte au niveau des enjeux de sécurité puis de surveillance du territoire. Donc, c'est pour ça qu'on n'a pas prévu d'aménager d'accès public.

3030 Maintenant, pour la question particulière de madame, à savoir est-ce que c'est possible quand même pour les gens de circuler, admettons, de prendre un petit tronçon du sentier équestre

3035 pour aller rejoindre les sentiers de randonnée pédestre, comme on l'a dit, ce n'est pas aménagé  
avec cette vision-là, mais quelqu'un qui a son droit d'accès, quelqu'un qui voudrait circuler sur un  
sentier de randonnée équestre, il n'y aura pas d'infraction, là, ce n'est pas interdit, c'est juste que  
c'est sûr qu'il y a des enjeux de cohabitation. Donc c'est une situation qui peut être tolérée. S'il y a  
des enjeux qui sont soulevés, on pourra voir l'approche à ce niveau-là. Ça fait que c'est quelque  
chose qui est possible, mais qui ne sera pas, je veux dire, aménager avec cette fonction-là.

3040

**Mme MARIE POTVIN :**

D'accord.

3045

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour la réponse. Madame Potvin, je vous invite à poser une deuxième question.

3050

**Mme MARIE POTVIN :**

Donc, si je comprends bien, le parc va quand même exercer un certain contrôle, et est-ce  
que ça lui reviendra d'afficher que c'est une réserve naturelle privée ou ça nous revient à nous?

3055

**LE PRÉSIDENT :**

Donc ça, vous avez parlé du lien pour Les Sentiers de l'Estrie, là, je comprends que votre  
deuxième question, c'est concernant l'affichage spécifiquement. Je peux aller vers monsieur  
Pelletier pour la signalisation. Là, on parle dans le sens inverse, c'est-à-dire vers la réserve naturelle  
privée que madame évoque.

3060

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, je vais laisser madame Lascelles répondre à la question.

3065

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3070 Oui. Quand la SÉPAQ va gérer le territoire, évidemment, chacun des sentiers va être balisé en fonction des usages. Alors, on n'invitera pas, par les sentiers de randonnée, quand on va croiser le sentier équestre, on n'invitera pas des clients à emprunter ce chemin-là jusqu'à la réserve. Ça, c'est certain.

3075 Rendu à la réserve, nous, on va pouvoir indiquer que plus loin, c'est un territoire qui est privé, donc que les gens sortent du parc, si c'est le cas. Étant donné que c'est un sentier équestre qui se poursuit de l'autre côté dans la réserve, il va falloir qu'il y ait des discussions sur le type d'affichage qu'on va mettre, parce que l'affichage qui va être en place va cibler spécifiquement la randonnée équestre, à ce moment-là.

3080 Et, par contre, pour bien baliser la réserve, bien, ça va être à la réserve de le faire. Donc, de bien délimiter, de son côté, avec son affichage qui lui est propre. Donc, de notre côté, on va faire nos devoirs, mais ça va être une collaboration pour bien identifier la limite pour qu'elle soit respectée et les usages également.

3085 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci pour le complément d'information. Je vous remercie beaucoup, Madame Potvin, pour votre intervention. Bonne fin de journée.

3090 **Mme MARIE POTVIN :**

Bonne fin de journée à vous.

3095 \_\_\_\_\_  
**Mme MARCELLE PIQUETTE**

3100 **LE PRÉSIDENT :**  
Je vais appeler maintenant Marcelle Piquette. Bonjour. On vous écoute.

**Mme MARCELLE PIQUETTE :**

3105 Ça faisait un petit bout de temps qu'on n'avait pas parlé du chemin des Bûcherons, on va y revenir. C'est concernant la servitude de passage. Nous, j'y habite depuis 24 ans, on a une servitude de passage par destination. J'ai appris hier, et encore aujourd'hui, qu'il y aurait une servitude de passage qui a été passée entre, j'imagine, le Ministère et le propriétaire, qui est Station Mont des Trois Lacs-Orford incorporée.

3110 Est-ce que ce serait possible de la rendre publique, cette entente-là, et cette servitude-là?

**LE PRÉSIDENT :**

3115 Donc là, je vais juste valider avec vous une information. Vous me parlez de servitude de direction, est-ce que c'est bien de destination?

**Mme MARCELLE PIQUETTE :**

3120 Non, c'est qu'à l'origine, nous, depuis 24 ans, on a une servitude de passage par destination, c'est-à-dire nous permet d'accéder à notre propriété.

**LE PRÉSIDENT :**

3125 Parfait, je comprends.

**Mme MARCELLE PIQUETTE :**

3130 Mais là, j'ai appris hier, à ma grande surprise, et j'ignorais qu'on pouvait créer une servitude de passage entre le Ministère et un propriétaire privé dans un but de permettre à des clients d'accéder à un parc national. Et j'aimerais pouvoir accéder à cette entente-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3135 Parfait. Donc, je vais aller vers monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Écoutez, on va faire les vérifications nécessaires pour savoir si c'est un document qu'on peut rendre public, puis si effectivement, c'est le cas, ça va nous faire plaisir de le partager.

3140

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, puis je vous invite à aller à la table à l'arrière parler avec madame St-Gelais si vous avez des questions quant à la confidentialité d'un document, il n'y a aucun problème.

3145

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

O.K.

3150

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vous invite à poser votre deuxième question.

**Mme MARCELLE PIQUETTE :**

3155

Ma deuxième question est toujours dans ce sens-là. Pourquoi ce chemin privé là, qui est le chemin des Bûcherons, n'a-t-il pas été acheté ou même pourquoi qu'on n'a pas exproprié ce propriétaire à qui appartient ce chemin privé là, alors que nous, ça fait plus de 24 ans qu'on se bat pour essayer d'avoir un entretien minimal, alors que vous avez beaucoup plus une force de frappe, même si on a fait des représentations auprès de la Ville d'Orford.

3160

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, deux volets à la question : l'achat ou l'expropriation.

3165

**Mme MARCELLE PIQUETTE :**

Et l'expropriation.

3170 **LE PRÉSIDENT :**

Et/ou l'expropriation concernant le chemin des Bûcherons.

3175 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, c'est une bonne question. La raison est assez simple. Il y a des résidences le long du chemin des Bûcherons. Pour voir à l'expropriation de ce chemin-là, il aurait fallu faire une expropriation pour fins d'intégration au parc national, puis considérant le fait qu'il y a des résidences le long de ce chemin-là, au niveau, je dirais, de la gestion, ce n'est pas quelque chose qu'on fait à l'intérieur des parcs nationaux.

3180 Tantôt, on vous a montré l'exemple, là, d'un retrait qu'on fait dans le secteur Eastman, donc on viendrait créer un genre d'enjeu qu'on essaie de régler justement dans le secteur d'Eastman. Donc, pour cette raison-là – ça en est une.

3185 Une autre raison, c'est que le statut actuel est un chemin privé qui appartient à un propriétaire privé, mais considérant le fait qu'il y a des résidences sur le long de ce chemin-là, sa vocation, si elle n'est pas un chemin privé, ce serait davantage un chemin public qui relèverait d'une propriété municipale.

3190 Donc nous, on est un utilisateur du chemin au même titre que les résidences autour. On est un voisin, au même titre que les résidences autour, mais ce type de chemin là, normalement, ce sont des chemins à vocation municipale. Ce ne sont pas des chemins à vocation de parc national. Quand on est propriétaire de chemins, ce sont les chemins qui sont à l'intérieur du parc national et qui permettent d'accéder à différents endroits du territoire.

3195 Donc, dans ces cas-là, on peut se porter acquéreur de ces chemins-là. Mais si c'est pour le bénéfice de desservir des résidences, en plus que de servir au destin d'un parc national, ce n'est pas dans notre vocation d'être propriétaire de ces chemins-là.

3200 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je comprends que la finalité n'était pas compatible avec les activités prévues, là.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3205

Ça résume bien les choses.

**LE PRÉSIDENT :**

3210

Merci. Merci pour votre intervention, Madame.

---

**Mme LOUISE PARADIS**

3215

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais appeler Louise Paradis, maintenant. Bonjour.

3220

**Mme LOUISE PARADIS :**

Bonjour. Ma question porte sur l'aspect de la baignade, à la page 33, ou autour, où on dit que la baignade sera permise pour certains lacs. J'aimerais savoir si afin de respecter la bande de protection des rives là où la baignade sera permise, est-ce qu'il y aura des accès clairement balisés ou est-ce que les gens vont choisir leur accès de manière aléatoire?

3225

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question. Je vais me tourner vers monsieur Pelletier pour les aménagements à la baignade et la signalisation aussi.

3230

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. Je passerais la parole à ma collègue Claudia Lascelles qui va pouvoir répondre à la question.

3235

**LE PRÉSIDENT :**

3240 Parfait, merci.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3245 Oui. Donc, pour répondre à la question, effectivement, on va mettre de l'affichage là où c'est important de mentionner que la baignade n'est pas permise à certains endroits. En fait, c'est les accès aux berges qui ne seront pas autorisés à ce moment-là et nous, on va clairement aménager les endroits où ils peuvent accéder à l'eau.

3250 Donc, ça va vraiment être clair pour quelqu'un, quand on fait l'aménagement et qu'on s'approche d'un plan d'eau, on dégage nous-mêmes, et ça va être souvent lié à l'installation d'un quai ou d'un aménagement qui va être clairement reconnu par les visiteurs.

3255 Dans le parc actuel, c'est comme ça qu'on fonctionne présentement, et on contient les gens. Donc, ce qu'il faut savoir c'est que dès qu'une personne sort d'un aménagement ou d'un endroit aménagé, il s'expose à des infractions. Donc, il peut y avoir une infraction et des amendes qui sont liées, si on n'utilise pas le parc de la bonne façon, même là où il n'y a pas de quai.

**Mme LOUISE PARADIS :**

3260 D'accord, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3265 Parfait. Aviez-vous une deuxième question?

**Mme LOUISE PARADIS :**

Oui, une deuxième question un peu dans le même sens.

3270 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vous écoute.

3275 **Mme LOUISE PARADIS :**

Est-ce que tous les sentiers de randonnée, dans l'environnement des lacs, seront tracés au-delà de la bande de protection riveraine? La question, c'est toujours...

3280 **LE PRÉSIDENT :**

La bande de protection riveraine.

**Mme LOUISE PARADIS :**

3285 La bande de protection riveraine pour vraiment protéger les lacs.

**LE PRÉSIDENT :**

3290 Oui, tout à fait. Je vais aller vers monsieur Pelletier. Le respect de la bande de protection riveraine?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3295 Je vais diriger la question à ma collègue Brigitte Marchand. Ah, Claudia. Je m'excuse, des fois, ça m'arrive d'avoir des absences.

**LE PRÉSIDENT :**

3300 Pas de problème.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3305 Oui. Donc, évidemment, on respecte la bande riveraine et on favorise les accès perpendiculaires au plan d'eau. Donc, si on longe, si un sentier longe un plan d'eau, donc on est à l'extérieur de la bande riveraine prescrite, et si on veut s'en approcher pour faire un aménagement, donc soit un belvédère naturel, on va le faire de façon perpendiculaire pour limiter l'impact sur la bande riveraine.

**LE PRÉSIDENT :**

3310 Merci pour votre intervention.

---

3315 **M. DANIEL ST-AMAND**

**LE PRÉSIDENT :**

3320 On va aller avec Daniel St-Amand. Bonjour, Monsieur.

**M. DANIEL ST-AMAND :**

3325 Bonjour. Plus tôt, monsieur Simard a communiqué que... il a fait l'exercice avec le GPS pour se rendre au stationnement de 100 places sur le chemin des Bûcherons et puis l'autre lien que je veux approcher, monsieur Pelletier a mentionné qu'il y avait des déboursés pour réparation des chemins causés par la clientèle de la SÉPAQ. Est-ce qu'ils vont reconnaître les autres liens pour s'y rendre, comme le chemin Simoneau, chemin Simard, chemin de la Rive? Puis ça peut être applicable aussi pour Montjoie et autres, là, mais je ne les connais pas.

3330 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, on a parlé du chemin des Bûcherons, je pense qu'on est sur des voies résidentielles qui connectent au chemin des Bûcherons, de ce que je comprends de votre question, Monsieur. Donc, pour l'entretien et la réparation des chemins?

3335 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, ce que j'ai expliqué jusqu'à maintenant s'applique aux autres voies, je dirais, pas nécessairement parallèles, mais qui mènent au même secteur, là. Donc, c'est sûr qu'à un moment donné, il va falloir s'asseoir avec les autorités municipales puis convenir peut-être d'une contribution ou d'une manière d'évaluer cette contribution-là en fonction de la clientèle qui pourrait accéder à ce secteur-là, mais effectivement, il n'y a pas qu'une seule voie possible pour se rendre à l'éventuel stationnement, là.

3340  
3345 Donc, la même dynamique ou la même chimie qu'on voudrait appliquer au chemin des Bûcherons pourra s'appliquer aux chemins du même secteur.

**LE PRÉSIDENT :**

3350 Tous les autres chemins qui connectent.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3355 Oui, bien écoutez, à un moment donné, ça devient tentaculaire, là, tous les chemins qui peuvent mener à un secteur, mais effectivement, nous, on travaille dans les balises de l'article 6 de la *Loi sur les parcs*. Tant et aussi longtemps qu'on va demeurer dans les balises de ce que cet article nous permet, on va être ouvert aux discussions.

**LE PRÉSIDENT :**

3360 Parfait. Je vous invite à poser votre deuxième question.

**M. DANIEL ST-AMAND :**

3365 Ma deuxième question est un petit peu dans le même contexte. Au moment du dégel, est-ce qu'il y a une norme qu'ils vont respecter pour... déjà, nos chemins, c'est des chemins de gravier qui sont très endommagés le printemps par le passage des citoyens. Si on rajoute une certaine circulation supplémentaire, ils vont être encore plus endommagés, puis on sait que dans le dégel, on ne peut pas toujours niveler puisque ce n'est pas dégelé et asséché.

Est-ce que c'est nous qui allons subir toutes ces conséquences?

3370

**LE PRÉSIDENT :**

Donc là, la question, elle est plus : est-ce que les gens vont subir la conséquence ou les conséquences, plutôt?

3375

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Écoutez, il y a deux volets à la réponse. Le premier volet, c'est effectivement à l'effet qu'on souhaite être contributeurs de l'état des chemins d'accès à ce secteur-là. La clientèle va nous le dire, de toute manière, si elle n'est pas satisfaite des chemins d'accès. Donc oui, on souhaite apporter une contribution là-dessus.

3380

Mais un élément qui peut peut-être venir sécuriser monsieur dans sa question, puis les gens qui ont des préoccupations dans ce secteur-là, je vais inviter ma collègue, Claudia Lascelles, à prendre la parole, mais il y a une certaine période de l'année où des secteurs du parc sont fermés, entre autres en période de dégel, donc... en fait, je la laisse parler pour cet aspect-là.

3385

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Oui. Effectivement, dans le parc actuel, à la période printanière, quand on parle de la fonte jusqu'à ce que les sentiers soient secs et praticables, on ferme les accès pédestres. Donc, c'est sûr qu'au niveau du volume de circulation, ça diminue grandement. Et puis on se sert des réseaux sociaux, de notre site Internet pour communiquer l'information à la clientèle et aux visiteurs.

3390

Donc, c'est des moyens déjà qui sont mis en place. Mais évidemment, on ne contrôle pas ce qui circule sur l'extérieur du parc, mais déjà, c'est une mesure qui fait qu'il n'est pas supposé d'y avoir quelqu'un à ce moment-là si les activités ne sont pas autorisées.

3395

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Donc, je vous remercie beaucoup pour vos interventions, Monsieur. Non, c'est terminé, deux questions.

3400

3405

Donc, avant de passer à notre dernière intervenante qui sera par téléphone, je tiens à vous souligner que la commission poursuivra ses travaux ce soir à partir de 19 h. Donc, il y aura une prochaine séance.

3410

On a des gens qui sont en attente au registre et qui n'avaient pas eu la chance de se présenter cet après-midi, donc je les invite à revenir ce soir puis à se présenter à la table à l'accueil à l'arrière à l'arrivée dans la salle, pour assurer de confirmer leur présence et on va donc conserver leur ordre de priorité.

3415

Vous aurez toujours la possibilité de participer en salle et de participer également à distance, soit par téléphone ou soit par visioconférence.

Donc, également, il faut savoir que la commission a son questionnaire aussi et cette séance, donc en fonction de la participation, il y aura certaines questions de la commission qui seront adressées aux différentes personnes-ressources au Ministère responsable pour poursuivre notre travail d'analyse d'enquête.

3420

---

**Mme DANIELLE TROTTIER**  
(par téléphone)

3425

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je serais en mesure, je crois, maintenant, d'appeler Danielle Trottier qui est par téléphone.

3430

**Mme DANIELLE TROTTIER :**

Bonjour.

3435

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame Trottier, je vous écoute.

**Mme DANIELLE TROTTIER :**

3440 Bonjour, ma question est : pourquoi un sentier dédié pour l'activité équestre n'est plus offert?  
Ce que je veux dire par là, c'est qu'auparavant on avait un sentier qui traversait l'ancienne partie...  
(coupure sonore).

Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vous entends toujours. Vous étiez sur le sentier équestre.

**Mme DANIELLE TROTTIER :**

3450 Donc, je disais : pourquoi il n'y a plus un sentier dédié pour l'activité équestre parce  
qu'auparavant, on avait un sentier là où se situe La Cavalière présentement. Là, ce qu'on nous  
donne en ce moment n'est pas très sécuritaire. Après avoir entendu tout l'après-midi, les gens,  
imaginez, qui demeurent près ou aux environs du chemin des Bûcherons, si vous remarquez, notre  
3455 sentier équestre est rapidement sorti du parc pour nous amener au sentier des Bûcherons – pardon,  
pas au sentier, là, mais sur le chemin des Bûcherons.

Un cheval, ça prend de l'espace entre le cheval et les automobiles. C'est assez périlleux,  
donc ma question est : pourquoi on n'aurait pas un sentier dédié?

3460

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, j'ai bien entendu votre question. Est-ce que ça va de votre côté, Monsieur Pelletier,  
avez-vous bien entendu la question de madame Trottier?

3465

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, je pense qu'on l'a bien entendue. Mon collègue Alain Thibault va répondre à la question.

3470

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

3475 **M. ALAIN THIBAUT :**

3480 Je vais partager une carte pour appuyer mes propos. Bon, en fait, j'essaie de bien l'expliquer. Quand on exproprie des propriétaires, des terrains, les propriétaires doivent notifier les occupants et on doit indemniser ces occupants-là. Et l'organisme Estrie à cheval a été notifié comme occupant sur les terrains, donc d'anciens propriétaires, dont les terrains qu'il est question ici, dans le secteur du mont des Trois-Lacs.

3485 Et donc, à ce titre-là, le devoir du Ministère, c'est d'indemniser Estrie à cheval et c'est des négociations qui ont eu lieu en 2015. Et, en 2015, on est arrivés à un accord avec Estrie à cheval pour un montant d'indemnisation et l'entente venait avec une carte qui illustre les sentiers qui étaient utilisés par Estrie à cheval, qu'elle pourra continuer à utiliser dans l'agrandissement et ceux qu'elle ne pourra plus continuer à utiliser.

3490 Et dans le secteur, le secteur des Trois-Lacs, en fait, on a accepté de maintenir les sentiers qu'ils utilisaient et donc, ce que vous voyez sur la carte, qui est le point qui est bleu, c'est ce qu'Estrie à cheval nous avait demandé de maintenir comme passage dans ce secteur-là et on a acquiescé à cette requête-là, et ça fait partie de l'entente d'indemnisation qui est intervenue en 2015.

**LE PRÉSIDENT :**

3495

Mais pourquoi ne pas en faire un sentier dédié, là? C'est ce que je comprenais de la question.

**M. ALAIN THIBAUT :**

3500 Bon, à ce moment-là, ça, c'est une demande qu'on n'a jamais reçue avant aujourd'hui. Je vais tenter une réponse puis peut-être que des collègues de la SÉPAQ voudront compléter.

L'activité de randonnée équestre n'est pas compatible avec tous les autres usages. On ne veut pas nécessairement la mêler avec le vélo, autant que possible. On doit le faire dans ce secteur-

3505 là exceptionnellement par respect pour cette entente-là, mais idéalement, on préfère ne pas... ne pas mélanger les différents types d'activités. Et donc, ce que ça voudrait dire, c'est une fragmentation supplémentaire pour cette activité-là qui est, comment dire, relativement marginale en termes de popularité.

3510 C'est la réponse que je vous suggère. Si des gens de la SÉPAQ veulent compléter?

**LE PRÉSIDENT :**

3515 Juste avant de peut-être aller vers la SÉPAQ, si nécessaire, vous en jugerez, la carte que vous mentionnez, qui fait partie de l'entente, est-ce que c'est la carte que je vois à l'écran présentement?

**M. ALAIN THIBAUT :**

3520 Ce n'est pas exactement cette carte-là, c'est une carte qui a été faite en 2015, là, qui reprend les mêmes éléments.

**LE PRÉSIDENT :**

3525 Bon, vous l'avez projetée, on aura accès à la carte.

**M. ALAIN THIBAUT :**

Oui.

3530

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Est-ce qu'il y avait un complément d'information de votre côté, Monsieur Pelletier? Sinon, je vais demander une deuxième question à madame Trottier.

3535

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Ça a l'air d'être tout correct.

**LE PRÉSIDENT :**

3540

Parfait, merci. Madame Trottier, vous êtes toujours au téléphone, je vous invite à poser une deuxième question.

**Mme DANIELLE TROTTIER :**

3545

Oui, je suis toujours là. Pensez-vous imposer une limite de vitesse sur les pistes cyclables?

**LE PRÉSIDENT :**

3550

Parfait, merci. Très clair, comme question. Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Je vais passer la parole à Claudia Lascelles qui va pouvoir répondre à la question.

3555

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Présentement, avec l'arrivée des vélos à assistance électrique, c'est effectivement une préoccupation que l'on a. Ce qu'on demande aux gens, ce qu'on affiche présentement dans le territoire actuel, c'est une limite de 20 kilomètres/heure, puis c'est ce qu'on compte afficher dans l'agrandissement aussi.

3560

**LE PRÉSIDENT :**

3565

Parfait. Merci beaucoup pour votre réponse. Merci, Madame Trottier pour votre intervention.

---

**MOT DE LA FIN**

3570

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce qui met fin à nos travaux pour cet après-midi. Je tiens à remercier la présence des personnes-ressources ici en salle, à distance. Le Ministère responsable également et toute l'équipe du BAPE.

3575

Merci à vous de votre présence et je vous rappelle que les travaux reprendront à 19 h ce soir.

Merci beaucoup.

3580

**SÉANCE AJOURNÉE AU 15 FÉVRIER 2023 À 19 H**

3585

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

3590

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

3595



Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]

Sténographe officielle bilingue

3600